

GESTION DES RISQUES

OUTIL TYPE : Plan de Reprise d'Activité Accueils de Jour et Externats

Date de première publication

11/05/2020

Date de publication de la révision

-

Version

V1.0



SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
SCHEMA DE REPRISE D'ACTIVITE	6
PRESENTATION	7
POINT 1. PRESENTATION GENERALE	7
POINT 2. LOCAUX ET AMENAGEMENTS	7
POINT 3. ACTIVITE DU SERVICE	7
> AUTORISATION	7
> PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES	7
> ACTIVITES MISES EN PLACE	7
> PARTENARIATS	7
POINT 4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT	8
> ORGANISATION INTERNE	8
> FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN	8
ETAPE 1 : DIMENSIONNEMENT DE LA CAPACITE D'ACCUEIL	9
POINT 1. MOYENS DISPONIBLES	9
POINT 2. SOLUTIONS DE TRANSPORT	10
POINT 3. CONFIGURATION DES LOCAUX	11
POINT 4. CAPACITE D'ACCUEIL	12
ETAPE 2 : RECUEIL DU CHOIX DES USAGERS	13
POINT 1. EVALUATION DES BENEFICES / RISQUES	13
POINT 2. PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A L'USAGER	14
POINT 3. INFORMATION DES USAGERS SUR LA REPRISE D'ACTIVITE	15
ETAPE 3 : DEFINITION DES MESURES DE PROTECTION	16
POINT 1. LOCAUX ET CIRCULATIONS	16
> GESTION DES CIRCULATIONS	16
> ORGANISATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL	17
> ORGANISATION DES ESPACES D'ACTIVITE	17
> ORGANISATION DES SANITAIRES	17
> ORGANISATION DE L'ESPACE DE RESTAURATION	18
> GESTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS	18
POINT 2. ENTRETIENS ET DESINFECTIONS	19
> EN AMONT DE LA REPRISE D'ACTIVITE	19
> SUITE A LA REPRISE D'ACTIVITE	19
> POINTS PARTICULIERS DE CERTAINS LOCAUX	19
> ENTRETIEN DES VEHICULES	20

POINT 3. SALARIES	21
> CONSIGNES DE SECURITE	21
> MODALITES ORGANISATIONNELLES	21
> SENSIBILISATION DU PERSONNEL	22
> CAS DES INTERVENANTS EXTERIEURS	22
POINT 4. USAGERS ET PROCHES AIDANTS	23
POINT 5. CAS DE COVID-19	24
ETAPE 4 : PREPARATION DE LA REPRISE D'ACTIVITE	25
POINT 1. GESTION DE LA REPRISE D'ACTIVITE	25
POINT 2. MESURES PREALABLES A LA REOUVERTURE	26
> REORGANISATION SPATIALE	26
> NETTOYAGE ET DESINFECTION	26
> FORMATION DU PERSONNEL	26
> INFORMATION DES USAGERS	27
> ADAPTER LES ACTIVITES	27
ETAPE 5 : REPRISE D'ACTIVITE	29
POINT 1. SENSIBILISATION DES USAGERS ET PROCHES	29
POINT 2. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS	30
POINT 3. ACCOMPAGNEMENT EN STRUCTURE	31
> ORGANISATION DES TRANSPORTS	31
> ORGANISATION DE L'ACCUEIL	32
> ORGANISATION DES GROUPES	32
> ORGANISATION DES ACTIVITES	33
> ORGANISATION DES PAUSES	33
> GESTION DU LINGE	34
POINT 4. CAS DES ACCOMPAGNEMENTS AU DOMICILE	35
> ORGANISATION DES ENTREES ET SORTIES	35
> ORGANISATION DES ACTIVITES	35
ESTIMATION DES BESOINS	36
POINT 1. ESTIMATION DES BESOINS EN EPI	36
> CONSIGNES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION	36
> BESOINS ET APPROVISIONNEMENTS	36
POINT 2. ESTIMATION DES BESOINS DE RENFORT RH	38
OUTILS	39
POINT 1. EVALUATION BENEFICES / RISQUES	39
POINT 2. ORDRE DE PRIORITE DE RETOUR DES USAGERS	40
POINT 3. PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A L'USAGER	41
POINT 4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT ET MESURES DE SECURITE	42
POINT 5. INFORMATION DE L'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE	45
POINT 6. ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR	46
POINT 7. EXEMPLES CONSIGNES FALC	47

PROTOCOLE SANITAIRE ECOLES	59
POINT 1. GESTES BARRIERE	59
POINT 2. NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX	60
POINT 3. SANITAIRES	65
POINT 4. ACCUEIL DES ELEVES	68
POINT 5. SALLE DE CLASSE	71
POINT 6. GESTION DES CIRCULATIONS	73
POINT 7. DEMI-PENSION	75
POINT 8. RECREATION	77
POINT 9. ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES	80
POINT 10. ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES	83
POINT 11. PERSONNELS	84
POINT 12. CAS COVID-19	87

INTRODUCTION

Notre Plan de Reprise d'Activité se base sur les consignes de la DGCS pour les Accueils de Jour et Externats dans le cadre du dossier : « LIGNES DIRECTRICES RELATIVES A LA REOUVERTURE PROGRESSIVE ET ENCADREE DES ACCUEILS DE JOUR ET EXTERNATS MEDICO-SOCIAUX ».

[Une synthèse de ces consignes est disponible sur notre site internet www.am-consultant.fr.]
 [Le but est que vous puissiez adapter directement cet outil selon vos spécificités afin d'en faire votre propre Plan de Reprise d'Activité. Nous vous proposons également différents outils que vous pouvez ajuster.]

Les informations formalisées en *gris - italique - encadré* sont issues du Protocole Sanitaire – Etablissements maternelles et élémentaires, sur lequel le PRA doit également se baser. En effet, la DGCS précise que « Le protocole retenu pour l'ouverture des écoles ordinaires constituera une référence utile à mobiliser en tant que de besoin. »

Vous retrouverez les différentes fiches de ce protocole dans la partie **Protocole sanitaire Ecoles**.

Le Plan de Reprise d'Activité s'inscrit dans la mise à jour du DUERP qui fera l'objet d'une mise à jour intégrant les éléments identifiés et mis en œuvre.

Il a été travaillé en intégrant différents professionnels :

NOM - Prénom	Fonction

Ce Plan de Reprise d'Activité a été soumis à l'avis consultatif du CSE en date du **XXX**.

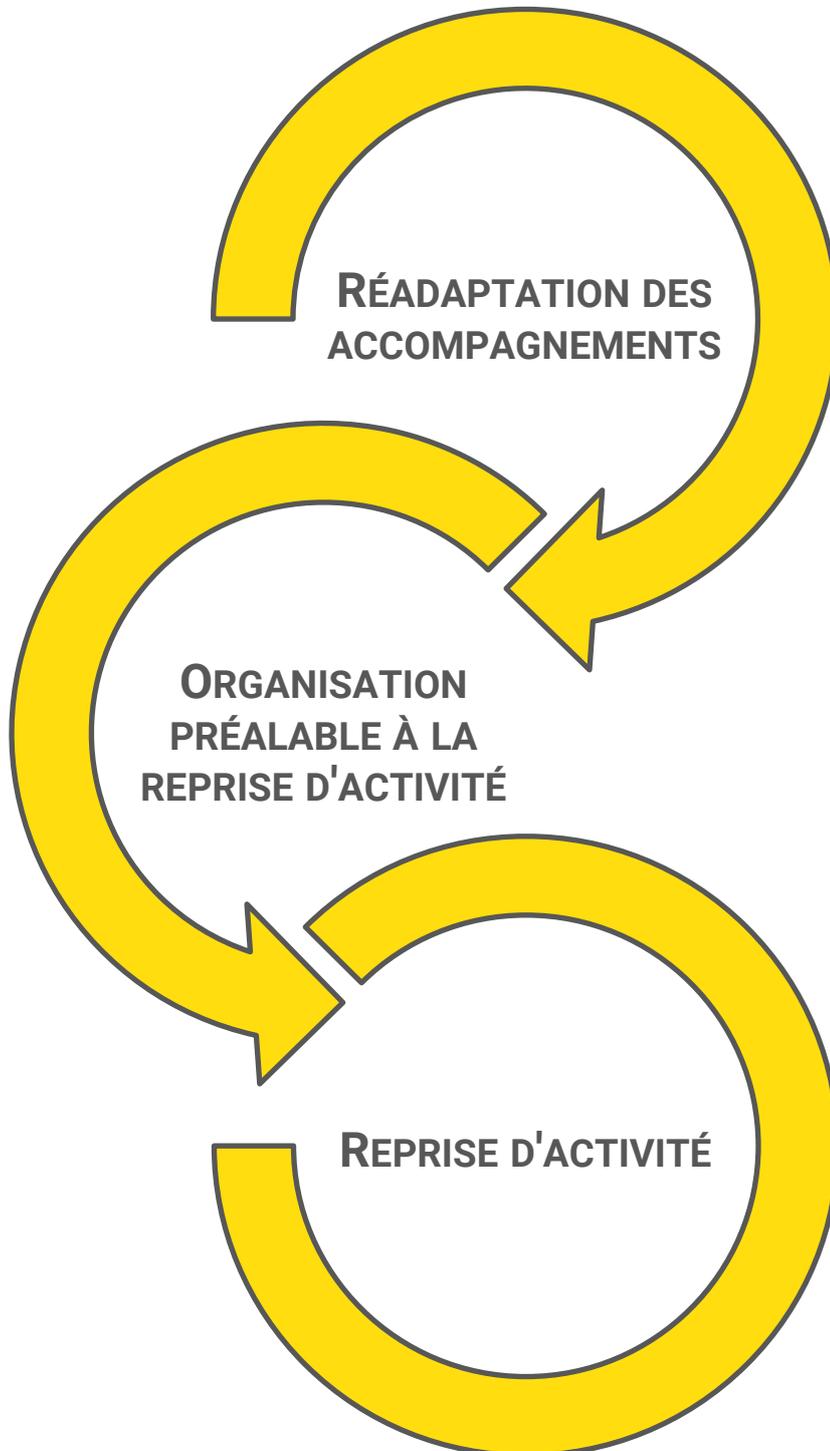
Consignes DGCS pour les Accueils de jour et Externats :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/reprise-activite-externats-medico-sociaux.pdf>

[Retrouvez l'ensemble de nos formations / accompagnements / audits et évaluations sur notre site internet : www.am-consultant.fr

Nous pouvons aussi vous accompagner dans la mise en place de ce Plan de Reprise d'Activité.]

SCHEMA DE REPRISE D'ACTIVITE



PRESENTATION

Point 1. PRESENTATION GENERALE

[Intégrer ici de manière synthétique les principaux éléments concernant votre structure]

Point 2. LOCAUX ET AMENAGEMENTS

[Intégrer ici de manière synthétique une présentation de vos locaux et aménagements, zone d'accueil, locaux d'activité... un plan peut être intégré afin d'avoir des éléments visuels.]

Point 3. ACTIVITE DU SERVICE

> **AUTORISATION**

[Intégrer ici de manière synthétique les principaux éléments concernant votre activité comme le nombre de places autorisées, le nombre de personnes accueillies avant la crise...]

> **PROFIL DES PERSONNES ACCOMPAGNEES**

[Intégrer ici de manière synthétique les principaux éléments concernant le profil des personnes accueillies et notamment les pathologies...]

> **ACTIVITES MISES EN PLACE**

[Intégrer de manière synthétique les principales activités en interne et en externe]

> **PARTENARIATS**

[Intégrer de manière synthétique les partenariats en place]

Point 4. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

> ORGANISATION INTERNE

⊕ OUVERTURE

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités d'organisation et notamment : les horaires d'ouverture et d'accueil...]

⊕ PERSONNEL

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités d'organisation et notamment : un tableau du personnel (en ETP et en nombre de salariés) ...]

⊕ PLANNINGS

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités d'organisation et notamment : les modalités de gestion de l'organisation du travail et des plannings, le nombre de professionnels présents chaque jour...]

> FONCTIONNEMENT AU QUOTIDIEN

⊕ ORGANISATION DES TRANSPORTS

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités de fonctionnement et notamment l'organisation des transports...]

⊕ ORGANISATION DE L'ACCUEIL

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités de fonctionnement et notamment l'organisation de l'accueil...]

⊕ ORGANISATION DES GROUPES

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités de fonctionnement et notamment l'organisation des groupes...]

⊕ ORGANISATION LOGISTIQUE

[Intégrer ici de manière synthétique les modalités de fonctionnement et notamment les modalités de gestion des repas, du linge, de l'entretien des locaux...]

ETAPE 1 : DIMENSIONNEMENT DE LA CAPACITE D'ACCUEIL

Point 1. MOYENS DISPONIBLES

Tableau récapitulatif des moyens disponibles au sein de la structure :

Fonction	Professionnels		Nbre professionnels « à risque »*		Nbre professionnels pouvant intervenir à la reprise	
	ETP	Nbre pers.	ETP	Nbre pers.	ETP	Nbre pers.

* Les professionnels considérés comme à risque sont les professionnels présentant des facteurs de risques (3^{ème} T de grossesse, diabète, asthme...) dont vous trouverez la liste sur le lien suivant : <https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14008>.

Impact du Covid-19 sur les moyens humains disponibles au sein de la structure :

Fonction	Réduction d'effectif ?		Impact sur la reprise d'activité ?	
	OUI	NON	OUI	NON

Impact du Covid-19 sur la reprise de l'activité du service :

Fonction	Contrainte(s) sur la reprise	Solution(s) envisagée(s)

Point 2. SOLUTIONS DE TRANSPORT

Moyens de transport	Nbre usagers concernés	Impact du Covid-19 ?		Commentaires / Solutions
		OUI	NON	

[Précisez si les solutions de transport existantes permettent une reprise de l'activité ou non. Si ce n'est pas le cas, précisez les solutions envisageables pour organiser le transport des usagers jusqu'à la structure. Le cas échéant, précisez le nombre d'utilisateur ne pouvant bénéficier d'une solution de transport.]

[La DGCS précise que : « la mobilisation des proches pourra être encouragée, en fonction des possibilités, pour faciliter la reprise ».]

Point 3. CONFIGURATION DES LOCAUX

Dans le cadre de son plan de reprise d'activité, le service a redéfini le nombre de personnes accueillies dans ses locaux d'activité et a réaffecté certains locaux pour accueillir des groupes en toute sécurité.

En voici le détail :

Local	Surface	Nbre usagers accueillis	Ratio 15 usagers / 50m ² respecté ?		Nbre usagers réajusté	Distance > 1m entre les tables ?		Nbre d'usagers réajusté
			OUI	NON		OUI	NON	

[La DGCS précise que les groupes ne peuvent excéder 15 usagers pour une salle de 50m²]

[La DGCS précise que les groupes doivent être conçus en tenant compte du profil des usagers et des règles de distanciation physiques et mesures sanitaires.]

Les éléments de dimensionnement. La capacité d'accueil est déterminée de manière à respecter les mesures sanitaires à appliquer. Avant la rentrée des élèves, les salles de classe doivent être organisées de manière à respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) A titre d'exemple, une salle de 50m² doit permettre d'accueillir 16 personnes. La salle doit être ventilée (naturellement ou mécaniquement).

Point 4. CAPACITE D'ACCUEIL

Du fait des moyens disponibles au sein de la structure, des solutions de transport possibles au moment de la reprise de l'activité, et de la configuration des locaux, nous avons évalué notre capacité d'accueil à :

- ▶ En interne :
 - X usagers pour lesquels une solution de transport peut être proposée
 - X usagers pour lesquels il faut / faudra solliciter les proches aidants
- ▶ A domicile :
 - X usagers

ETAPE 2 : RECUEIL DU CHOIX DES USAGERS

La reprise de l'accompagnement des usagers doit prendre en compte ses besoins, mais également ses choix (ou de son représentant légal).

Point 1. EVALUATION DES BENEFICES / RISQUES

[La DGCS demande à ce que la structure réalise une évaluation des bénéfices / risques :

- ▶ Elle est :
 - Individuelle
 - Pluridisciplinaire
- ▶ Elle porte notamment sur :
 - Les éventuelles difficultés du confinement
 - Les éventuelles conséquences des modifications des accompagnements liées au confinement
 - Les éventuelles conséquences de la baisse d'intensité / de la rupture des accompagnements, des rééducations et des soins
- ▶ Différents facteurs rendront la reprise de l'accompagnement en structure prioritaire :
 - L'isolement social
 - La rupture d'aide ou de soins
 - L'épuisement des aidants
 - Des fragilités psychiques ou difficultés socio-économiques importantes
- ▶ Elle doit permettre à l'utilisateur et/ou à son représentant légal de décider de la poursuite du confinement ou du déconfinement.

La structure a réalisé une évaluation des bénéfices / risques d'une reprise de l'accompagnement au sein de ses locaux pour chaque usager.

L'outil utilisé pour cette évaluation, réalisée en équipe, est disponible dans la partie **OUTILS - Point 1 - Evaluation bénéfices / risques**.

Cette évaluation est mise à disposition des partenaires avec lequel le service travaille en collaboration pour l'accompagnement de chaque usager.

Une fois l'analyse des bénéfices / risques réalisée pour chaque usager, nous avons défini l'ordre de priorité de retour des usagers. Vous la retrouverez dans la partie **OUTILS - Point 2 - Ordre de priorité de retour des usagers**.

Point 2. PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A L'USAGER

Le service a transmis à chaque usager une proposition d'accompagnement intégrant les éléments suivants :

- ▶ Une explication des modalités d'évaluation des bénéfices / risques d'un retour de l'utilisateur au sein du service, ainsi que de la priorisation.
- ▶ Une proposition d'accompagnement de l'utilisateur dans le cadre du plan de reprise d'activité du service.
- ▶ Le recueil des choix de l'utilisateur ou de son représentant légal par rapport aux :
 - Modalités de l'accompagnement
 - Modalités de transport

Vous trouverez le document type envoyé dans la partie **OUTILS - Point 3 - Proposition d'accompagnement à l'utilisateur**.

Le service a transmis également à chaque usager / représentant légal, une information concernant les modalités d'accompagnement et les mesures de sécurité mises en place. Vous la retrouverez dans la partie **OUTILS - Point 4 - Modalités d'accompagnement et mesures de sécurité**.

Ces mesures seront renforcées pour les personnes davantage exposées au risque de Covid-19 (présentant des comorbidités). Cependant, elles bénéficieront de la reprise de l'activité (et aucun certificat médical ne sera exigé pour la reprise).

Point 3. INFORMATION DES USAGERS SUR LA REPRISE D'ACTIVITE

Une fois l'ensemble des informations recueillies par le service (et notamment les choix des usagers quant à leur accompagnement), le service réalise un état des lieux des accompagnements à mettre en place.

NOM - Prénom	Type d'accompagnement		Jours d'accompagnement (par semaine)		Renforcement des mesures de sécurité ?
	Structure	Domicile	Nbre	Journées	

Le choix de l'accompagnement mis en place dépend de plusieurs facteurs :

- ▶ Les choix exprimés par l'utilisateur ou ses représentants légaux
- ▶ Les besoins de l'utilisateur et de ses proches
- ▶ L'état des moyens du service (personnels, locaux, solutions de transport...)

Le service a informé chaque usager de l'accompagnement qui sera mis en place à partir de la reprise d'activité.

Vous trouverez un modèle type de document envoyé dans la partie **OUTILS - Point 5 - Information de l'accompagnement mis en place.**

ETAPE 3 : DEFINITION DES MESURES DE PROTECTION

Point 1. LOCAUX ET CIRCULATIONS

> GESTION DES CIRCULATIONS

Le service a mené une réflexion afin de limiter et de sécuriser la circulation au sein de ses locaux. Différentes mesures ont été mises en place :

- ▶ Un sens de circulation a été mis en place (respectant la sécurité incendie) :
 - Un sens unique de circulation a été défini / Un sens prioritaire de circulation a été défini
 - Des zones d'attente ont été identifiées, respectant la distanciation, afin de limiter les croisements
 - Une signalétique visible a été mise en place (FALC – Facile A Lire et A Comprendre)

[Intégrez ici une schématisation des espaces de circulation, les sens de circulation, les zones d'attente...]

[Intégrez ici des exemples de signalétique]

- ▶ Concernant les portes :
 - Les portes sont maintenues ouvertes afin d'éviter les points de contact (hormis les portes coupe-feu non asservies).
 - Les portes des locaux où se déroulent les groupes peuvent être fermées une fois le groupe au complet.
- ▶ La distanciation a été respectée au maximum dans les circulations :
 - Notamment à l'entrée des locaux des groupes et des sanitaires
 - Plusieurs entrées dans les locaux de groupes ont été privilégiées pour limiter le croisement des flux

[Intégrez des exemples]

- ▶ Les horaires de pause ont été revues afin de limiter le nombre d'usagers et les croisements dans les espaces de circulation.

[Précisez les différents horaires de pause]

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 6 – Gestion des circulations**

> ORGANISATION DE L'ESPACE D'ACCUEIL

Le service a réorganisé son espace d'accueil comme suit :

- ▶ Les flux d'entrée et de sortie ont été identifiés afin d'assurer la distanciation :
 - SOIT : Ils ont été différenciés. L'entrée se fera depuis XXX, la sortie se fera par XXX.
 - SOIT : Les flux ne pouvant être différenciés, le sens prioritaire de passage est depuis XXX vers XXX dans les horaires d'accueil le matin entre XX et XX, et depuis XXX vers XXX en fin de journée.
- ▶ La distanciation dans la file d'attente est assurée par [précisez] (panneaux, marquage au sol, rubalise...).

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles - Point 4 - Accueil des élèves**

> ORGANISATION DES ESPACES D'ACTIVITE

Le service a réorganisé ses espaces d'activité comme suit :

- ▶ L'installation du mobilier :
 - Respecte la distanciation et une distance d'au moins 1m entre les tables
 - Evite l'installation de tables en face à face
 - Evite les tables à proximité des portes
 - Limite les déplacements
- ▶ Le mobilier et le matériel non nécessaires sont identifiés par une signalétique spécifique.

[Intégrez un exemple de schéma d'espace d'activité]

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles - Point 5 - Salle de classe.**

> ORGANISATION DES SANITAIRES

Concernant les sanitaires, le service a prévu de :

- ▶ Limiter le nombre de personnes par sanitaire
- ▶ Condamner certains urinoirs afin de respecter la distanciation
- ▶ Mettre à disposition des essuie-mains papier à usage unique

Concernant les vestiaires, le service a prévu de :

- ▶ Limiter le nombre de personne(s) dans les vestiaires à X personnes, notamment en :
 - Etalant les arrivées et les départs
 - Mettant en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes
- ▶ Limiter les places afin de respecter la distanciation
- ▶ Demander aux usagers de mettre la tenue adéquate selon les activités afin de limiter l'utilisation des vestiaires

Concernant les salles de douche, le service a prévu de :

- ▶ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes afin d'assurer la distanciation

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 3 – Sanitaires**

> ORGANISATION DE L'ESPACE DE RESTAURATION

Concernant l'espace de restauration, le service a prévu de :

- ▶ SOIT : Réorganiser le placement des usagers afin de respecter la distanciation, et d'éviter de placer des personnes en face à face.
- ▶ SOIT : Organiser l'espace d'activité afin de respecter la distanciation, et d'éviter de placer des personnes en face à face. Les repas sont sous forme de plateaux repas dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid.
- ▶ La distribution de l'eau est organisée pour limiter les contacts, tout comme la distribution du repas, des couverts...
- ▶ L'utilisation d'un micro-ondes collectif est interdite.
- ▶ Les déchets sont éliminés dans des poubelles avec un sac et sont vidés quotidiennement.
- ▶ Les tables et les chaises sont nettoyées après le temps de repas selon le protocole établi. La vaisselle est nettoyée selon un protocole spécifique également.

[Intégrez les protocoles nécessaires]

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 7 – Demi-pension**

> GESTION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS

Concernant les salles de réunion, le service a prévu de :

- ▶ Ne laisser que les sièges distants d'au moins 1m, et qu'ils ne soient pas face à face
- ▶ Mettre à disposition du SHA

Concernant les bureaux, le service a prévu de :

- ▶ Qu'aucun bureau ne soit partagé en face à face et de respecter la distanciation

Concernant les espaces d'accueil, le service a prévu de :

- ▶ Privilégier la communication à distance
- ▶ Favoriser l'accueil de proches aidants dans un espace ouvert en respectant la distanciation

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 11 – Personnels**

Point 2. ENTRETIENS ET DESINFECTIONS

➤ EN AMONT DE LA REPRISE D'ACTIVITE

Un protocole spécifique sera mis en place en termes de nettoyage et de désinfection des locaux avant la réouverture au public. Il en est de même concernant les véhicules.

Ce point est détaillé dans la partie ***Etape 4 - Point 2 - Mesures préalables à la réouverture.***

➤ SUITE A LA REPRISE D'ACTIVITE

Le service a renforcé ses protocoles de nettoyage habituels afin de répondre aux recommandations.

Ces protocoles précisent les méthodes de nettoyage et de désinfection, le matériel et les produits à utiliser.

[Intégrer ou annexe les protocoles de nettoyage et de désinfection prévus au sein du service]

Ainsi, le service a défini un nouveau plan de nettoyage de ses locaux précisant notamment :

- ▶ Le nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. des espaces d'activité avant l'arrivée des usagers.
- ▶ L'augmentation de la fréquence des nettoyages approfondis dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ▶ Le nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les usagers lorsque différents groupes se succèdent.
- ▶ La désinfection de matériels qui pourraient être transférés entre plusieurs usagers.
- ▶ Le respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits.

Voir la partie ***Protocole sanitaire Ecoles - Point 2 - Nettoyage et désinfection des locaux***

➤ POINTS PARTICULIERS DE CERTAINS LOCAUX

Concernant les espaces d'activité, le service a prévu :

- ▶ L'aération des salles de classes avant l'arrivée des usagers par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les pauses et en fin de journée.

Voir la partie ***Protocole sanitaire Ecoles - Point 5 -Salle de classe***

Concernant les sanitaires, le service a prévu de :

- ▶ Pour les WC :
 - Les aérer régulièrement / Veiller au bon fonctionnement de la ventilation
 - Veiller à ce qu'ils présentent le matériel nécessaire pour le lavage des mains (eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu)
 - Veiller à ce qu'ils soient approvisionnés
 - Veiller au nettoyage approfondi quotidien et à la désinfection régulière des surfaces selon le protocole établi
 - Veiller à l'évacuation des poubelles à minima quotidiennement
- ▶ Pour les vestiaires :
 - Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.
- ▶ Pour les douches :
 - Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
 - S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 3 – Sanitaires**

Concernant les locaux administratifs, le service a prévu de :

- ▶ Pour les salles de réunion :
 - Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
 - Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ▶ Pour les bureaux :
 - Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
 - Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 11 – Personnels**

➤ ENTRETIEN DES VEHICULES

Le service a prévu une procédure spécifique d'entretien et de désinfection des véhicules en renforçant le protocole de nettoyage déjà en place.

Le nettoyage et la désinfection d'un véhicule sont prévus après chaque utilisation, avec un nettoyage approfondi des points de contact.

[Intégrez le protocole de nettoyage approfondi d'un véhicule après chaque utilisation]

Point 3. SALARIES

> CONSIGNES DE SECURITE

Le service a défini une organisation spécifique dans le cadre de son plan de reprise d'activité qui intègre différentes mesures de sécurité :

- ▶ Chaque professionnel s'engage sur l'honneur à contacter la direction et à prendre les mesures de protection nécessaires dans le cas où il présente des signes de Covid-19. Vous trouverez dans la partie **Outils – Point 6 – Engagement sur l'honneur**, le document signé par chaque professionnel.
- ▶ Le service met à disposition du personnel les équipements de protection individuelle (EPI) nécessaires à leur sécurité. Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ▶ Le port des EPI et notamment du masque chirurgical est obligatoire pour tout le personnel.
- ▶ Appliquer les gestes barrière.
- ▶ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ▶ Prendre connaissance des consignes propres à la structure.
- ▶ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ▶ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ▶ ...

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 11 – Professionnels**

> MODALITES ORGANISATIONNELLES

Le service a défini une organisation spécifique dans le cadre de son plan de reprise d'activité qui intègre différents changements organisationnels :

- ▶ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de la structure.
- ▶ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salle de réunion...).
- ▶ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ▶ Le jour de l'ouverture, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'Education Nationale.
- ▶ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ▶ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ▶ Demander aux usagers de se laver les mains après chaque passage aux WC et vérifier que cela est bien réalisé.
- ▶ ...

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 11 – Professionnels**

> SENSIBILISATION DU PERSONNEL

Le service a prévu de réaliser une sensibilisation du personnel avant la réouverture du service.

[Précisez les modalités de sensibilisation / formation du personnel avant la réouverture, annexe éventuellement les supports qui seront transmis, mis à disposition, affichés...]

> CAS DES INTERVENANTS EXTERIEURS

NOM - Prénom	Accompagnement	Jours d'accompagnement (par semaine)		Maintien des interventions ?		Commentaires
		Nbre	Journée(s)	OUI	NON	

Les consignes données aux intervenants extérieurs poursuivant leur accompagnement en période de reprise d'activité sont les mêmes que celles transmises aux salariés du service, par l'intermédiaire des mêmes supports.

Point 4. USAGERS ET PROCHES AIDANTS

L'ensemble des mesures de sécurité et des modalités organisationnelles sont reprises dans la partie ***Outils - Point 4 - Modalités d'accompagnement et mesures de sécurité.***

[Précisez la manière dont les usagers et proches seront informés de ces mesures (et intégrez éventuellement les supports prévus) et notamment :

- ▶ Lors de l'envoi du document précisant votre proposition d'accompagnement et le choix qu'ils doivent faire sur les modalités d'accompagnement (***Outils - Point 3***), avec la transmission des informations du document dans la partie ***Outils - Point 4***.
- ▶ Lors de l'arrivée au sein de la structure lors de la reprise d'activité, ou au domicile. Un ou plusieurs supports adaptés FALC peuvent être créés, transmis, affichés... aussi bien à destination directe des usagers et proches, qu'à destination des professionnels pour les aider à informer les usagers.
- ▶ Au quotidien lors des accompagnements (que ce soit en structure ou au domicile), via des supports adaptés FALC.

Expliciter ces mesures avec un langage adapté, supports FALC, pictogrammes, langue des signes, bandes dessinées...]

[Des exemples d'adaptation de consignes et mesures de protection sont disponibles dans la partie ***Outils - Point 7 - exemples de consignes FALC***, avec les liens internet.]

Comme précisé dans les supports, les mesures pourront être renforcées dans le cas où un usager serait davantage exposé au risque de Covid-19 (présentant des comorbidités). Cependant, ce facteur de risque n'est pas limitant dans l'accompagnement qui est proposé à l'utilisateur.

Point 5. CAS DE COVID-19

Afin de pouvoir isoler une personne suspectée Covid-19 au sein de la structure, une pièce dédiée a été identifiée. [Précisez la salle dédiée]

Cette salle dispose d'un point d'eau pour le lavage des mains et d'un stock de masques.

Le service a formalisé sa procédure de gestion d'un cas de Covid-19 chez un professionnel, ou chez un usager.

Elle a été expliquée aux professionnels avant la reprise d'activité. [Précisez les modalités de communication]

[Intégrez ou annexe la procédure établie, ainsi que son adaptation en FALC]

Cette procédure a été adaptée en FALC et expliquée aux usagers, ainsi qu'aux proches. [Précisez les modalités de communication]

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles - Point 12 - Cas Covid-19**

ETAPE 4 : PREPARATION DE LA REPRISE D'ACTIVITE

Point 1. GESTION DE LA REPRISE D'ACTIVITE

Cas d'une reprise complète d'activité :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la direction du service a estimé que la reprise d'activité pouvait se faire de manière complète tout en respectant les gestes barrière et mesures de sécurité nécessaires.

Cas d'une reprise d'activité progressive :

Au vu des éléments présentés ci-dessus, la direction du service a estimé que la reprise d'activité devait se faire de manière progressive.

Ainsi :

- ▶ A partir du **XXXX** et jusqu'à ce que les conditions nécessaires soient remplies, le service organisera son activité suivant les modalités suivantes :

Accompagnements	Professionnels		Nbre usagers
	ETP	Nbre	
En structure			
Au domicile			

- ▶ A partir du moment où les conditions nécessaires seront remplies, le service organisera son activité de manière complète.

Les conditions estimées nécessaires pour un retour à une activité complète pour le service sont les suivantes : [à préciser par le service selon les problématiques identifiées préalablement]

- ▶ 100% des effectifs en personnel disponibles
- ▶ 100% des moyens de transports disponibles
- ▶ ...

Point 2. MESURES PREALABLES A LA REOUVERTURE

> REORGANISATION SPATIALE

Selon les éléments identifiés dans la partie **Etape 1 – Point 3 – Configuration des locaux** et dans la partie **Etape 3 – Point 1 – Locaux et circulations**, le service met en place les mesures d'aménagement, de distanciation, de condamnation de certains espaces et aménagements, de réaffectation des locaux, de signalétiques...

> NETTOYAGE ET DESINFECTION

Selon les éléments mis en évidence dans la partie **Etape 3 – Point 2 – Entretien et désinfections**, le service procède au nettoyage et à la désinfection de ses locaux suivant les procédures établies.

Une procédure spécifique a été formalisée concernant l'entretien et la désinfection des locaux avant la réouverture. [Intégrez ou annexe cette procédure]

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 2 – Nettoyage et désinfection des locaux**

La direction mettra en place un contrôle de l'hygiène des locaux afin de s'assurer de la bonne réalisation des entretiens et désinfections avant la réouverture.

> FORMATION DU PERSONNEL

La direction du service prévoit un temps d'échanges, de sensibilisation et de formation avec le personnel en amont de la réouverture afin d'aborder différents points :

- ▶ Les nouvelles modalités d'organisation de la reprise d'activité
- ▶ Les nouvelles mesures de sécurité, gestes barrière, mesures d'hygiène...
- ▶ Les conduites à tenir face au risque de Covid-19.

L'ensemble des outils et supports concernant ces éléments ont été présentés et définis dans la partie **Etape 3 – Point 3 – Salariés** et **Point 5 – Cas de Covid-19**.

[Précisez les modalités d'organisation]

> INFORMATION DES USAGERS

La direction du service prévoit une information des usagers et de leurs proches en amont de la réouverture concernant différents points :

- ▶ Les nouvelles modalités d'organisation de la reprise d'activité
- ▶ Les nouvelles mesures de sécurité, gestes barrière, mesures d'hygiène...
- ▶ Les conduites à tenir face au risque de Covid-19.

L'ensemble des outils et supports concernant ces éléments ont été présentés et définis dans la partie **Etape 3 - Point 4 - Usagers et proches aidants** et **Point 5 - Cas de Covid-19**.

[Précisez les modalités d'organisation]

> ADAPTER LES ACTIVITES

Dans le cadre de son plan de reprise d'activité, les professionnels ont mené une réflexion quant à l'adaptation des activités et accompagnements proposés.

Les activités proposées respectent les éléments suivants :

- ▶ Les activités ne requérant pas de contacts que ce soit entre usagers ou avec du matériel ou des surfaces
- ▶ La distanciation physique (avec une attention particulière concernant les activités physiques – à préciser)
- ▶ La limitation de l'utilisation de matériels manipulés par plusieurs usagers. Dans le cas contraire :
 - Les activités sont individuelles afin d'éviter les échanges
 - Les matériels sont nettoyés et désinfectés



Concernant les matériels, jeux...

- ▶ L'ensemble des jeux, matériels... pouvant être manipulés à plusieurs sont retirés.
- ▶ Les matériels individuels jetables sont privilégiés. Dans le cas contraire, les matériels peuvent être attribués à chaque usager (exemple de boîtes individuelles contenant le matériel nécessaire à une activité) et seront désinfectés ensuite. [à préciser]



Voici un tableau récapitulatif des adaptations des activités et accompagnements proposés en structure :

Activité	Mesures de sécurité				Commentaires
	Nbre usagers	Distanciation	Utilisation du matériel	...	

Voici un tableau récapitulatif des adaptations des activités et accompagnements proposés à domicile :

Activité	Mesures de sécurité				Commentaires
	Nbre usagers	Distanciation	Utilisation du matériel	...	

Les activités collectives d'extérieur sont organisées au cas par cas en fonction de l'environnement et du respect des règles de sécurité sanitaire :

Activité	Lieu	Possibilité de respecter des règles sanitaires		Commentaires
		OUI	NON	

[Ne réaliser d'activités en extérieur que si ses conditions permettent le respect des précautions sanitaires]

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles - Point 9 - Activités sportives et culturelles, Point 10 - Enseignements spécifiques**

ETAPE 5 : REPRISE D'ACTIVITE

Point 1. SENSIBILISATION DES USAGERS ET PROCHES

Un temps éducatif de sensibilisation des usagers sur l'ensemble des mesures mises en œuvre et à respecter (gestes barrière et mesures d'hygiène, sanitaires et organisationnelles) est réalisé par le personnel lors de la reprise d'activité auprès de l'ensemble des usagers.

[Précisez les modalités d'organisation, que ce soit en structure ou au domicile]

Les outils utilisés pour ces différentes sensibilisations / apprentissages ont été présentés ci-dessus dans la partie ***Etape 3 - Point 4 - Usagers et proches aidants*** et ***Point 5 - Cas de Covid-19***.

> ORGANISATION DE L'ACCUEIL

Le service a identifié plusieurs mesures afin d'assurer la sécurité de tous lors de l'accueil des usagers, et plus généralement concernant l'ouverture de l'accueil :

- ▶ Un professionnel sera présent au niveau de l'accueil pour filtrer les entrées, organiser le flux de personnes (selon les sens de circulation...) et faire respecter au maximum la distanciation (signalétique au niveau de la file d'attente). Il portera un masque et aura à disposition du SHA.
- ▶ Les portes sont maintenues ouvertes dans les horaires d'arrivée et de sortie.
- ▶ L'arrivée des usagers est prévue de manière échelonnée. [Précisez les modalités d'organisation, planning de transport, communication avec les proches aidants...]
- ▶ L'accès aux personnes extérieures est proscrit.
- ▶ Le lavage des mains (et désinfection avec du SHA) sera organisé directement. Les usagers sont ensuite accompagnés directement dans le local d'activité.
- ▶ ...

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 4 – Accueil des élèves** et **Point 6 – Gestion des circulations**

Ces mesures viennent en complément des mesures de réorganisation des espaces et circulations présentées dans la partie **Etape 3 – Point 1 – Locaux et circulations**.

> ORGANISATION DES GROUPES

Le service a défini l'organisation des différents groupes de la manière suivante :

Jour	Organisation de la journée		Groupe	Local	Professionnel(s)	Usager(s)
	Moment	Horaires				

Des mesures spécifiques sont prises en plus de l'aménagement des espaces d'activité (voir partie **Etape 3 – Point 1 – Locaux et circulations**) :

- ▶ Le professionnel s'assure du respect des gestes barrière, des mesures d'hygiène, de la distanciation et de la limitation des circulations. Il porte un masque chirurgical.
- ▶ L'espace d'activité est aéré avant l'arrivée des usagers (ouverture des fenêtres pendant 15 minutes), durant les pauses et en fin de journée.
- ▶ Le matériel utilisé est désinfecté.
- ▶ ...

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles – Point 5 – Salle de classe**

➤ ORGANISATION DES ACTIVITES

Dans le cadre de son plan de reprise d'activité, les professionnels ont mené une réflexion quant à l'adaptation des activités et accompagnements proposés.

Ces éléments sont décrits dans la partie **Etape 4 - Point 2 - Mesures préalables à la réouverture**.

Les activités proposées respectent les éléments suivants :

- ▶ Les activités ne requérant pas de contacts que ce soit entre usagers ou avec du matériel ou des surfaces sont privilégiées
- ▶ La distanciation physique (avec une attention particulière concernant les activités physiques – à préciser)
- ▶ La limitation de l'utilisation de matériels manipulés par plusieurs usagers. Dans le cas contraire :
 - Les activités sont individuelles afin d'éviter les échanges
 - Les matériels sont nettoyés et désinfectés
- ▶ Le nettoyage et la désinfection des locaux, mobiliers... comme prévu dans les protocoles de nettoyage et de désinfection (voir partie **Etape 3 - Point 2 - Entretien et désinfections**).



Il est demandé aux usagers et aux proches aidants à ce que les usagers soient vêtus en fonction des activités prévisionnelles de la journée, afin d'éviter tout changement vestimentaire.

Le personnel, tout comme les usagers, se conformeront aux adaptations définies concernant l'organisation des activités et accompagnements.

➤ ORGANISATION DES PAUSES

Les temps de pause respecteront les éléments suivants :

- ▶ Les pauses des groupes sont prévues à des moments différents pour éviter les croisements
- ▶ Un professionnel est présent pour veiller au respect des gestes barrière, mesures d'hygiène et à la distanciation ; il porte un masque
- ▶ Proscrire l'utilisation de matériels collectifs
- ▶ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Voir la partie **Protocole sanitaire Ecoles - Point 8 - Récréation**

Les temps de repas respecteront les éléments suivants :

- ▶ SOIT : Le temps de repas est organisé de manière à limiter le nombre de personnes mangeant de manière simultanée dans l'espace de restauration pour limiter les flux, les croisements, et permettre la distanciation.
- ▶ SOIT : Le temps de repas est organisé au sein de l'espace d'activité sous forme de plateaux repas dans le respect des règles d'hygiène et de la chaîne du froid.
- ▶ Le lavage des mains est réalisé avant et après le repas.
- ▶ Les gestes barrière sont rappelés en début de repas.
- ▶ La distribution de l'eau est organisée pour limiter les contacts, tout comme la distribution du repas, des couverts...
- ▶ L'utilisation d'un micro-onde collectif est interdite.
- ▶ Les déchets sont éliminés dans des poubelles avec un sac et sont vidés quotidiennement.
- ▶ Les tables et les chaises sont nettoyées après le temps de repas selon le protocole établi. La vaisselle est nettoyée selon un protocole spécifique également.

Ces éléments sont précisés dans la partie **Etape 3 – Point 1 – Locaux et circulations**.

> GESTION DU LINGE

Soit le service gère du linge en interne :

Le service a adapté son organisation et son fonctionnement afin d'assurer la désinfection du linge lors du lavage. Le circuit du linge a été revu afin de limiter au maximum les risques de contamination.

[Précisez les éléments mis en place]

Soit le service fait appel à un prestataire pour la gestion du linge :

En collaboration avec le prestataire d'entretien du linge, le service a optimisé le circuit du linge et s'est assuré de la désinfection du linge lors du lavage, ceci afin de limiter au maximum les risques de contamination.

[Précisez les éléments mis en place]

Point 4. CAS DES ACCOMPAGNEMENTS AU DOMICILE

> ORGANISATION DES ENTREES ET SORTIES

Avant l'accompagnement, l'utilisateur et ses proches s'engagent à ce que l'espace où aura lieu l'accompagnement :

- ▶ Permette la distanciation
- ▶ Soit aéré à minima pendant 15 minutes avant l'accompagnement
- ▶ Soit nettoyé et désinfecté, notamment les points de contact

A son arrivée au domicile, le professionnel se lave et désinfecte les mains et accompagne l'utilisateur pour qu'il fasse de même. Il porte un masque chirurgical.

Le professionnel se nettoie et désinfecte les mains à sa sortie du domicile avant de reprendre la voiture.

...

> ORGANISATION DES ACTIVITES

Dans le cadre de son plan de reprise d'activité, les professionnels ont mené une réflexion quant à l'adaptation des activités et accompagnements proposés.

Ces éléments sont décrits dans la partie ***Etape 4 - Point 2 - Mesures préalables à la réouverture.***

Les activités proposées respectent les éléments suivants :

- ▶ Les activités ne requérant pas de contacts que ce soit entre usagers ou avec du matériel ou des surfaces sont privilégiées
- ▶ La distanciation physique (avec une attention particulière concernant les activités physiques - à préciser)
- ▶ La limitation de l'utilisation de matériels devant être manipulés par le professionnel et l'utilisateur

▶ ...

Le personnel, tout comme les usagers, se conformeront aux adaptations définies concernant l'organisation des activités et accompagnements.

ESTIMATION DES BESOINS

Point 1. ESTIMATION DES BESOINS EN EPI

> CONSIGNES D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION

Concernant les masques :

- ▶ Pour le personnel :
 - Port d'un masque chirurgical
 - En structure : 2 masques par jour
 - A domicile : changement de masque entre chaque accompagnement
- ▶ Pour les usagers
 - Port d'un masque grand public, sauf pour les enfants de moins de 12 ans, ou si l'utilisateur n'est pas en mesure de le supporter
 - En structure : 2 masques par jour
 - A domicile : changement de masque entre chaque accompagnement

Autres EPI :

- ▶ Concernant les gants, pour le personnel :
 - Uniquement dans le cadre d'une prise en soins
 - Même consommation qu'habituellement
- ▶ ...

Le service a communiqué sur ces consignes auprès des usagers et des professionnels. [Intégrez les modalités d'information]

[Intégrez des exemples de supports de communication utilisés, dont des adaptés FALC]

> BESOINS ET APPROVISIONNEMENTS

EPI	Nbre personnes	Consommation	Besoins hebdomadaires
Masques chirurgicaux	X professionnels en structure	2 par jour par professionnel	
	X professionnels à domicile	1 par intervention	
Masques « grand public »	X usagers en structure	2 par jour par usager	
	X usagers au domicile	1 par intervention	
Gants	X professionnels	Habituelle	

Autres matériels et consommables nécessaires :

- ▶ Gel hydroalcoolique / SHA :
 - Quantité commandée habituellement :
 - % de surconsommation estimé : 50%
 - Quantité à commander :
- ▶ Savon liquide à mains :
 - Quantité commandée habituellement :
 - % de surconsommation estimé : 50%
 - Quantité à commander :
- ▶ Essui mains papier à usage unique :
 - Quantité commandée habituellement :
 - % de surconsommation estimé : 50%
 - Quantité à commander :

Afin de disposer des équipements et consommables nécessaires, la structure fait appel à différents fournisseurs qui se sont engagés à lui livrer les éléments suivants :

Fournisseur	Matériels / Consommables	Quantité	Périodicité de livraison	Date(s) de livraison

Afin de s'assurer de la bonne utilisation des EPI, la direction a mis en place une fiche de remise d'EPI contre signature pour tous les salariés.

Point 2. ESTIMATION DES BESOINS DE RENFORT RH

Sur la base de l'ensemble des éléments présentés ci-dessus, la direction du service a estimé ses besoins de renfort en personnel afin de mettre en place son plan de reprise d'activité.

Temps de la journée	Besoins en personnel	Ressources en personnel	Renfort(s) nécessaire(s) ?		
			OUI	NON	Nbre
Accueil de la structure					
Groupes matin					
Pause					
Pause repas					
Groupes après-midi					
Pause					
Sortie de la structure					
Transports matin					
Transports soir					
Accompagnements à domicile					
...					

La DGCS précise que « des étudiants volontaires des écoles du travail social peuvent être mobilisés. »

Ainsi, au total, la direction estime à **X** professionnels ses besoins afin de permettre la mise en place de son plan de reprise d'activité.

OUTILS

Point 1. EVALUATION BENEFICES / RISQUES

Nom :

Prénom :

Modalités de transport habituelles :

Evaluation pluridisciplinaire

	OUI	NON	Commentaires
Difficultés du confinement			
Conséquences des modifications des accompagnements liées au confinement			
Conséquences de la baisse d'intensité / de la rupture des accompagnements, rééducations, soins			
Facteur de comorbidité			Si oui, mesures de protection renforcées

Facteur de priorité dans à la reprise de l'accompagnement en structure

	OUI	NON	Commentaires
Isolement social			
Rupture d'aide ou de soins			
Epuisement des aidants			
Fragilités psychiques ou difficultés socio-économiques importantes			

Proposition d'accompagnement à l'utilisateur

	OUI	NON	Commentaires
Maintien ou renforcement de l'accompagnement à domicile			
Reprise de l'accompagnement en structure à temps partiel avec maintien d'un accompagnement à domicile			
Reprise de l'accompagnement à temps plein en structure			

L'accueil en ½ journée est limité afin de limiter les flux au sein de la structure.

Point 2. ORDRE DE PRIORITE DE RETOUR DES USAGERS

[Les critères à prendre en compte pour définir le niveau de priorité de retour des usagers :

- ▶ Difficultés du confinement
- ▶ Conséquences des modifications d'accompagnement liées au confinement, d'une baisse d'intensité voire d'une rupture d'accompagnement, des rééducations et des soins
- ▶ Organisation du transport
- ▶ Autre]

Déclinaison des différents niveaux de retour des usagers au sein de la structure :

- ▶ Retour immédiat :
 - Du fait de la situation, l'utilisateur peut nécessiter de la mise en place d'un moyen de transport non en place avant la crise du Covid-19.
- ▶ Retour dans un 2^{ème} temps :
 - Une fois l'ensemble du personnel en interne disponible
 - Une fois l'ensemble des moyens de transport disponibles
- ▶ Retour dans un 3^{ème} temps :
 - Une fois la crise passée et les aménagements spécifiques mis en place, au sein de la structure, levés.

Usagers nécessitant un retour immédiat en structure

NOM - Prénom	Adresse	Contact

Usagers pour lesquels un retour en structure peut se faire dans un 2^{ème} temps

NOM - Prénom	Adresse	Contact

Usagers pour lesquels un retour en structure peut se faire dans un 3^{ème} temps

NOM - Prénom	Adresse	Contact

Point 3. PROPOSITION D'ACCOMPAGNEMENT A L'USAGER

Nom :

Prénom :

Représentant légal :

Modalités de transport habituelles :

Dans le cadre du plan de reprise d'activité du service **XXX**, nous avons réalisé une évaluation des bénéfiques / risques d'un retour de **XXXX** au sein de nos locaux. Cette évaluation porte notamment sur :

- ▶ Les éventuelles difficultés du confinement
- ▶ Les éventuelles conséquences des modifications des accompagnements liées au confinement
- ▶ Les éventuelles conséquences de la baisse d'intensité / de la rupture des accompagnements, des rééducations et des soins

Du fait des obligations inhérentes aux gestes barrière et aux mesures d'hygiène que nous devons respecter pour assurer votre sécurité et celle de nos salariés, différents facteurs de priorité ont été utilisés pour justifier de la proposition de choix d'accompagnement :

- ▶ L'isolement social
- ▶ La rupture d'aide ou de soins
- ▶ L'épuisement des aidants
- ▶ Des fragilités psychiques ou difficultés socio-économiques importantes

Ainsi, pour **XXX, nous avons décidé de vous proposer l'accompagnement suivant :**

.....

Pour organiser au mieux l'ensemble des accompagnements dans le cadre de notre plan de reprise d'activité, et afin de vous laisser le choix de poursuivre le confinement ou non, nous souhaitons recueillir vos choix quant :

- ▶ Aux modalités de l'accompagnement que vous souhaiteriez (cochez une case) :
 - Maintien ou renforcement de l'accompagnement à domicile
 - Reprise de l'accompagnement en structure, à temps partiel, avec maintien en parallèle d'un accompagnement à domicile
 - Reprise de l'accompagnement à temps plein en structure
- ▶ Aux modalités de transport (cochez une case) :
 - Transport autonome et/ou par les aidants
 - Transport collectifs ordinaires
 - Besoin de solutions de transport adapté

*Vous avez la possibilité de revenir sur vos choix à tout moment en nous contactant au **XX.XX.XX.XX.XX** ou par mail à l'adresse suivante **xxxxxx@xxx**.*

Point 4. MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT ET MESURES DE SECURITE

Dans le cadre de la reprise d'activité du service, les modalités d'accompagnement ont été revues, tout comme les mesures de sécurité.

Voici les principaux éléments mis en place par le service et qui devront être respectés aussi bien par le personnel, que par les usagers et proches aidants.

Mesures de sécurité mises en place par le service

- ▶ Le service a élaboré son plan de reprise d'activité intégrant une analyse des mesures de sécurité à mettre en œuvre pour protéger ses salariés et les usagers contre les risques du Covid-19.
- ▶ Le service a défini une organisation et un fonctionnement spécifique dans le cadre de sa reprise d'activité afin d'assurer la sécurité de tous.
- ▶ L'accueil à la ½ journée est fortement déconseillé afin de limiter les flux au sein du service.
- ▶ Le service dispose du matériel de protection nécessaire à la sécurité des salariés et des usagers, dans le cadre du fonctionnement et de l'organisation qu'il a défini.
- ▶ L'entretien et la désinfection des locaux ont été renforcés avec des protocoles spécifiques. Il en est de même pour l'entretien du linge.
- ▶ En cas de suspicion d'une contamination :
 - Le salarié « suspecté » n'interviendra pas auprès d'un usager.
 - L'accompagnement de l'utilisateur « suspecté » sera annulé.
- ▶ Le service a défini les conduites à tenir en cas de contamination d'un professionnel ou d'un usager au Covid-19.

Mesures de sécurité à respecter par le personnel

- ▶ Le personnel est sensibilisé à la nouvelle organisation en place dans le cadre de la reprise d'activité.
- ▶ Le personnel a été formé / sensibilisé aux gestes barrière, aux mesures d'hygiène et de sécurité à respecter, ainsi qu'à l'utilisation des équipements de protection individuelle.
- ▶ Le personnel reçoit les équipements de protection individuelle nécessaires et s'engage à les porter.
- ▶ Le personnel surveille chaque jour sa température. Si celle-ci dépasse 37.8°C, il prévient son employeur et n'intervient pas auprès des usagers.
- ▶ Le personnel surveille les principaux signes du Covid-19. S'il en présente, il en informe son employeur et n'interviendra pas auprès des usagers.

Cas d'un accompagnement en structure

L'accompagnement au sein de notre structure devra respecter un certain nombre de mesures de sécurité qui sont les suivantes :

- ▶ L'utilisateur et ses proches aidants s'engagent à surveiller leur température avant chaque transport. Si celle-ci dépasse 37.8°C, le service doit être prévenu et le transport sera annulé.
- ▶ L'utilisateur et ses proches s'engagent à prévenir la direction du service s'ils présentent l'un de ces signes (l'accompagnement sera annulé) :
 - Ne pas présenter de fièvre (frissons, sueurs...)
 - Ne pas avoir de courbatures
 - Ne pas présenter de toux (ou de toux inhabituelle)
 - Ne pas présenter de diminution ou de perte de goût ou d'odorat
 - Ne pas avoir mal à la gorge
 - Ne pas avoir de diarrhée
 - Ne pas ressentir une fatigue inhabituelle
 - Ne pas ressentir un manque de souffle inhabituel (en parlant ou en faisant un effort)
- ▶ L'utilisateur et ses proches s'engagent à respecter au maximum les gestes barrière et mesures d'hygiène et notamment :
 - A respecter au maximum la distance physique d'au moins 1m50
 - A porter un masque si la distance physique d'1m50 ne peut être respectée
 - A se laver les mains et utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA)
 - A ne pas échanger d'objets ou de denrées



Les modalités d'accompagnement ont également été revues pour la sécurité de tous, ainsi :

- ▶ Les entrées et sorties au sein du service sont limitées au maximum.
- ▶ L'organisation des locaux du service ainsi que le nombre d'utilisateurs accueillis ont été revus afin de pouvoir respecter au maximum la distanciation.
- ▶ Des circuits de circulation ont été différenciés afin d'éviter au maximum les croisements.
- ▶ Les groupes d'activité ont été revus afin de respecter les mesures d'hygiène, tout en répondant aux besoins et spécificités de chacun.
- ▶ Les activités en extérieur ont été limitées aux activités permettant le strict respect des gestes barrière et mesures d'hygiène.
- ▶ L'organisation des temps de repas a été revue avec un aménagement différent pour respecter la distanciation.



Cas d'un accompagnement à domicile

L'accompagnement au domicile respectera un certain nombre de mesures de sécurité qui sont les suivantes :

- ▶ L'utilisateur et ses proches aidants s'engagent à surveiller leur température avant chaque intervention. Si celle-ci dépasse 37.8°C, le service doit être prévenu et l'accompagnement à domicile sera annulé.
- ▶ L'utilisateur et ses proches s'engagent à prévenir la direction du service s'ils présentent l'un de ces signes :
 - Ne pas présenter de fièvre (frissons, sueurs...)
 - Ne pas avoir de courbatures
 - Ne pas présenter de toux (ou de toux inhabituelle)

- Ne pas présenter de diminution ou de perte de goût ou d'odorat
- Ne pas avoir mal à la gorge
- Ne pas avoir de diarrhée
- Ne pas ressentir une fatigue inhabituelle
- Ne pas ressentir un manque de souffle inhabituel (en parlant ou en faisant un effort)
- ▶ L'utilisateur et ses proches s'engagent à respecter au maximum les gestes barrière et mesures d'hygiène et notamment :
 - A respecter au maximum la distance physique d'au moins 1,50m
 - A porter un masque si la distance physique d'1,50m ne peut être respectée
 - A se laver les mains et utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA)
 - A ne pas échanger d'objets ou de denrées
- ▶ L'espace où aura lieu l'accompagnement devra :
 - Permettre la distanciation
 - Être aéré à minima pendant 15 minutes avant l'accompagnement
 - Être nettoyé et désinfecté, notamment les points de contact
 -
- ▶ ...

Les modalités d'accompagnement pour la sécurité de tous sont les suivantes :

- ▶ Les échanges entre l'utilisateur, ses proches et l'intervenant se feront en respectant au maximum une distance d'1.5m.
- ▶ Les activités et accompagnements proposés seront adaptés au maximum afin de respecter une distance d'1.5m.
- ▶ ...

Cas d'un usager présentant une comorbidité

L'accompagnement d'un usager présentant des signes de comorbidité avec le Covid-19 nécessite des mesures de sécurité renforcée pour son accompagnement :

- ▶ Port systématique du masque pour l'utilisateur et pour le personnel.
- ▶ ...

Point 5. INFORMATION DE L'ACCOMPAGNEMENT MIS EN PLACE

Nom :

Prénom :

Représentant légal :

Modalités de transport habituelles :

Suite au recueil de vos souhaits en termes d'accompagnement et de nos modalités d'organisation et de fonctionnement dans le cadre de notre reprise d'activité, nous vous informons que :

Nous avons décidé de vous proposer l'accompagnement suivant :

Type d'accompagnement	Jours d'accompagnement (par semaine)		Renforcement des mesures de sécurité ?
	Nombre	Journées	

Cet accompagnement débutera à partir du **XXXX**.

Nous vous joignons à ce courrier un planning de l'accompagnement mis en place.

Point 6. **ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR**

Objet

Dans le cadre de la limitation de la propagation du COVID-19 et afin d'assurer votre sécurité, celle de vos collègues et des usagers, nous vous demandons :

De prévenir la direction du service si vous présentez le moindre signe de COVID-19 :

Le salarié reconnaît sur l'honneur :

- ⊙ Ne pas présenter de fièvre (frissons, sueurs...) au-delà de 37.8°C
- ⊙ Ne pas avoir de courbatures
- ⊙ Ne pas présenter de toux (ou de toux inhabituelle)
- ⊙ Ne pas présenter de diminution ou de perte de goût ou d'odorat
- ⊙ Ne pas avoir mal à la gorge
- ⊙ Ne pas avoir de diarrhée
- ⊙ Ne pas ressentir une fatigue inhabituelle
- ⊙ Ne pas ressentir un manque de souffle inhabituel (en parlant ou en faisant un effort)

Vous engager à respecter au maximum les gestes barrières et mesures d'hygiène.

Le salarié s'engage, lors de l'intervention, à respecter au maximum les mesures barrières et notamment :

- ⊙ A respecter au maximum la distance physique d'au moins 1m50
- ⊙ A porter un masque chirurgical
- ⊙ A se laver les mains et utiliser des solutions hydro-alcooliques (SHA)
- ⊙ A ne pas échanger d'objets ou de denrées

Identification du salarié

Nom :

Prénom :

Fait à

Le

A (heure)

Signature

(après la mention manuscrite : « Je m'engage à respecter les présentes règles »)

Point 7. EXEMPLES CONSIGNES FALC

<https://filiere-mcgre.fr/actualites/les-gestes-barriere-face-au-coronavirus-fiche-en-falc-de-santebd/>



Les gestes simples contre le coronavirus

Je limite les contacts avec les autres

Je ne serre pas la main



Je n'embrasse pas



Je ne rends pas visite aux personnes malades



Je ne prête pas ma bouteille



Je me lave les mains avec du savon très souvent



Je peux utiliser un gel désinfectant



Je tousse ou j'éternue

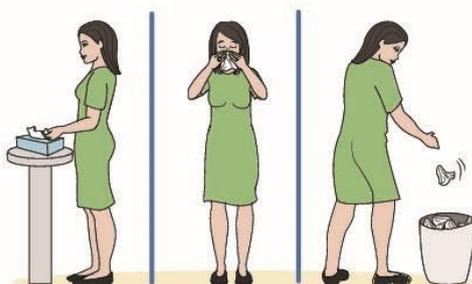
dans mon coude



dans un mouchoir



J'utilise un mouchoir une seule fois



Si j'ai de la fièvre, si je tousse, si je respire mal

j'appelle le 15



Pour plus d'informations, j'appelle le 0 800 130 000 ou le 114 pour les malentendants.

Retrouvez la BD complète « Les microbes » sur www.santebd.org

Où trouver SantéBD ?



ou sur le site internet
www.santebd.org

SantéBD a le soutien de :



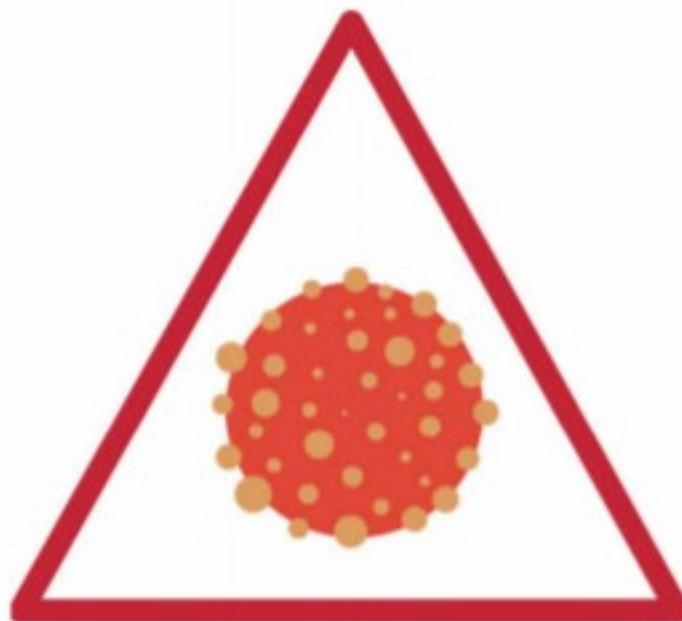
<https://www.apeicentremanche.com/2020/05/07/un-livret-falc-expliquant-les-mesures-barri%C3%A8res-et-les-pratiques-%C3%A0-avoir-au-quotidien/>



COLLECTIF DE RECHERCHE PSYMAS

LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE FACE AU CORONAVIRUS

**FICHES EXPLICATIVES EN "FACILE À LIRE ET À COMPRENDRE"
POUR SE PROTÉGER APRÈS LA FIN DU CONFINEMENT**



MAI 2020



Collectif de recherche Psymas

Liste des fiches

Les fiches générales

- Les gestes barrières.
- Se laver les mains au savon.
- Mettre et enlever un masque en toute sécurité.
- Entretenir un masque lavable.
- Faire le ménage chez soi.

Les fiches "se déplacer"

- Prendre le bus.
- Faire ses courses.
- Aller à la pharmacie.
- Aller au laboratoire d'analyse.
- Aller à l'hôpital.

Les fiches spécifiques

- Consulter son médecin traitant.
- Recevoir la visite d'un professionnel chez soi.

Fiches réalisées par Lucas Bembem, Psychologue clinicien.

Ressources utilisées:

- Fiches et banque d'images "SantéBD": <https://santebd.org/>
- Documentation "WikiHow": <https://fr.wikihow.com/>
- Affiche "IrisCare" (Bruxelles): <http://www.iriscare.brussels>
- Images sous licence libre: <http://www.google.fr>
- Informations étatiques: <http://www.santé.gouv.fr>

Ces fiches sont utilisables librement, avec mention de leur origine.

<http://www.psymas.fr>



LES GESTES BARRIERES



La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Il est très important de continuer à respecter les gestes barrières.

Rappel des gestes barrières



Ne pas serrer la main ou faire la bise.
Ne pas partager de bouteille ou de verre.



Ne pas rendre visite aux personnes malades ou fragiles.



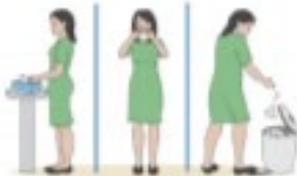
OU



Se laver les mains très souvent, au moins 30 secondes.
Utiliser un gel désinfectant quand ce n'est pas possible.



Eternuer dans son coude ou dans un mouchoir.



Se moucher dans un mouchoir à usage unique,
le jeter tout de suite après.



1 mètre



Toujours rester au moins à 1 mètre des autres.
Porter un masque dans tous les endroits fréquentés.



En cas de fièvre et de toux,
contacter le médecin sans attendre.



METHODE POUR SE LAVER LES MAINS



La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée. Il est très important de se laver les mains avec du savon très souvent.

Les 12 étapes pour se laver les mains avec du savon

<p>1</p>  <p>Ouvrir le robinet, mouiller les mains.</p>	<p>2</p>  <p>Fermer le robinet, prendre du savon.</p>	<p>3</p>  <p>Frotter les mains l'une sur l'autre.</p>
<p>4</p>  <p>Frotter entre chaque doigt.</p>	<p>5</p>  <p>Frotter le dessus des deux mains.</p>	<p>6</p>  <p>Frotter entre chaque doigt.</p>
<p>7</p>  <p>Frotter les pouces en tournant bien.</p>	<p>8</p>  <p>Frotter les poignets en tournant bien.</p>	<p>9</p>  <p>Serrer et desserrer le bout des doigts.</p>
<p>10</p>  <p>Ouvrir le robinet, bien tout rincer.</p>	<p>11</p>  <p>Essuyer les mains, avec la serviette.</p>	<p>12</p>  <p>Fermer le robinet avec la serviette.</p>

1/1



METTRE ET ENLEVER UN MASQUE



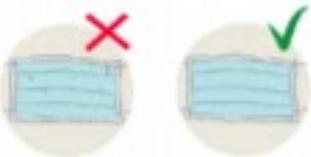
**La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Le masque restera obligatoire dans beaucoup de situations.
Il faut savoir le mettre et l'enlever correctement pour pouvoir rester en sécurité.**

Mettre un masque en 8 étapes

- 1



**Se laver correctement les mains au savon.
Si ce n'est pas possible, utiliser du gel désinfectant.**
- 2



**Vérifier que le masque est en bon état.
Il ne doit pas être troué ou déchiré.**
- 3



**Placer le masque dans la bonne direction,
la partie rigide vers le haut.**
- 4



**Orienter correctement le masque:
Le blanc vers la peau,
l'autre couleur (souvent bleue) vers l'extérieur.**
- 5



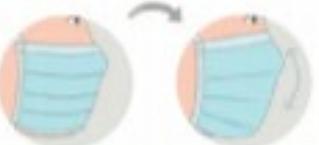
**Poser le masque sur le visage.
S'il se noue, n'attacher que le dessus pour l'instant.**
- 6



**Pincer la bande sur le nez,
elle doit être bien ajustée.**
- 7



**Si le masque se noue,
c'est le moment d'attacher la partie du dessous.**
- 8



**Ajuster le masque: il doit couvrir le nez et le menton.
ATTENTION: après ceci, ne plus toucher le masque du tout!**

1/2



METTRE ET ENLEVER UN MASQUE



La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Le masque restera obligatoire dans beaucoup de situations.
Il faut savoir le mettre et l'enlever correctement pour pouvoir rester en sécurité.

Retirer et jeter un masque en 4 étapes

- 1  Se laver correctement les mains avec du savon.
Si ce n'est pas possible, utiliser du gel désinfectant.
- 2  Enlever le masque en le retirant par les cordons.
ATTENTION: ne jamais toucher l'avant du masque!
- 3  Jeter le masque dans une poubelle.
S'il y en a pas à proximité, le conserver à l'écart des autres affaires,
par exemple dans une enveloppe ou un sac plastique.
Le conserver le moins longtemps possible.
- 4  Se laver les mains avec du savon dès le masque jeté.
Si ce n'est pas possible, utiliser du gel désinfectant.

Les erreurs à éviter

-  Ne jamais toucher l'avant du masque, même en le jetant.
Toujours le tenir par les cordons.
-  Le masque doit couvrir le nez ET le menton.
Ne jamais le descendre sur le cou comme un collier.
-  Une fois que le masque est posé, il ne doit pas être touché avec les mains!

En cas de doute ou de question, ne pas hésiter à demander aux infirmiers.



ENTREtenir UN MASQUE LAVABLE



La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
De plus en plus de masques seront lavables.
Il faut savoir les entretenir pour pouvoir rester en sécurité.

Méthodes de nettoyage



Un masque en tissu peut être porté 4 heures au maximum.
Après ce temps, il doit être lavé.



Les masques en tissu peuvent être nettoyés à la machine à laver.



ATTENTION: pour être efficace, le lavage doit durer au moins 30 minutes à 60°C.
Être vigilant aux programmes courts qui peuvent durer moins longtemps.



Il est aussi possible d'utiliser la vapeur d'un fer à repasser.
Projeter la vapeur sur le masque pendant plusieurs minutes.

Nombre de lavages du masque: 4/10



Dans tous les cas, noter le nombre de lavages,
pour être sûr de ne pas dépasser la limite du masque.

Points de vigilance



Les masques lavables doivent être manipulés comme les jetables.
Voir la fiche des masques jetables pour les mettre et les enlever correctement.

**Même en utilisant un masque correctement,
il faut respecter les gestes barrières!**



L'ENTRETIEN DU LOGEMENT



**La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Il faut continuer à faire très attention à garder le logement propre et sain.**

Lorsqu'on revient de l'extérieur



Laisser ses chaussures à l'entrée pour ne pas contaminer le logement.



Se laver les mains avec du savon après avoir enlevé les chaussures.

Le nettoyage général du logement



**Utiliser des produits nettoyants efficaces contre les virus.
En cas de doute, demander aux infirmiers.**



**Aérer chaque pièce au moins 10 minutes,
Deux fois par jour.**



Passer l'aspirateur ou le balai, au moins une fois par semaine.



Laver les sols après les avoir aspirés ou balayés.



Nettoyer le frigo au moins deux fois par mois.



L'ENTRETIEN DU LOGEMENT



**La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Il faut continuer à faire très attention à garder le logement propre et sain.**

Les points de vigilance



Nettoyer les toilettes au moins une fois par semaine.



Nettoyer les interrupteurs une fois par semaine.



**Nettoyer le téléphone fixe une fois par semaine,
en insistant sur les touches et le bas du téléphone.**



**Nettoyer l'ordinateur une fois par semaine,
en insistant sur les touches du clavier et la souris.**



**Nettoyer les poignées de porte,
en insistant sur celle qui ouvre la porte du logement.**



Ne pas laisser la vaisselle sale s'accumuler.



Jeter le sac poubelle dès qu'il est plein.



Se laver les mains avec du savon après avoir sorti la poubelle.

En cas de doute ou de question, se rapprocher des infirmiers.

2/2



Prendre le bus



**La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Prendre le bus peut être un peu différent par rapport à d'habitude.**

Avant de se rendre à l'arrêt de bus



Préparer sa carte d'abonnement ou ses tickets.



OU



Se laver les mains avec du savon,
ou utiliser du gel désinfectant si ce n'est pas possible.



Mettre un masque avant de sortir.
Voir la fiche de conseils en cas de difficulté.

A l'arrêt de bus



Rester à un mètre des autres.



Lorsque le bus arrive,
regarder si des consignes sont affichées sur les portes.
Elles peuvent par exemple dire par où monter.

Dans le bus



Garder son masque en permanence.
Respecter tous les gestes barrières.
Toucher le moins de choses possibles.

De retour dans le logement



Garder son masque jusqu'au retour dans le logement.
L'enlever avec précaution: voir la fiche de conseils en cas de difficulté.



OU



Se laver les mains avec du savon,
ou utiliser du gel désinfectant si ce n'est pas possible.



RECEVOIR UNE VISITE A DOMICILE



La fin du confinement ne veut pas dire que l'épidémie est terminée.
Il faut respecter des précautions pour vous protéger et pour protéger le professionnel.

Juste avant la visite à domicile



Aérer la pièce où va venir le professionnel,
en ouvrant les fenêtres au moins 20 minutes.



Se laver les mains avec du savon.



Mettre un masque avant d'ouvrir au professionnel.
Voir la fiche de conseils en cas de difficulté.

Pendant la visite à domicile



Ne pas serrer la main du professionnel quand il arrive.
Ne pas serrer la main du professionnel quand il part.



1 mètre



Rester au moins à 1 mètre du professionnel,
pendant toute la visite.
Sauf s'il doit ausculter.

Après la visite à domicile



Jeter le masque à la poubelle.



Se laver les mains avec du savon.

PROTOCOLE SANITAIRE ECOLES

Point 1. GESTES BARRIERE



Point 2. NETTOYAGE ET DESINFECTION DES LOCAUX



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ **Nettoyage avant la reprise : "nettoyage habituel"**
 - Si l'école est restée complètement fermée pendant le confinement et n'a pas été fréquentée dans les 5 derniers jours avant la réouverture, un nettoyage de remise en propreté selon le protocole habituel suffit.
 - Si tel n'est pas le cas, les pièces qui ont été utilisées pour accueillir des enfants pendant la période de confinement sont nettoyées et désinfectées selon le protocole de « nettoyage approfondi » défini ci-après.
 - Pour les locaux qui ont été réquisitionnés ou mis à disposition pour héberger des personnes malades ou sans domicile fixe, les locaux font l'objet d'un « nettoyage approfondi » défini ci-après à l'aide de bandeaux de lavage à usage unique.
 - S'assurer que les protocoles habituels de nettoyage lors de la rentrée scolaire sont appliqués (ex : désinfecter les bacs à condensat, les siphons des centrales de traitement de l'air et le système de climatisation).
 - Purger les canalisations d'eau froide et chaude : faire circuler l'eau (10 min), contrôler la température (éviter les brûlures).
 - Procéder à des analyses légionnelles pour les points à risque (douches et douchettes) (échantillonnage selon l'arrêté du 1er février 2010).
 - Vider et assécher les éventuels réservoirs d'eau naturelle (eau de pluie).
- ❖ **Nettoyage après la reprise : "nettoyage approfondi" en 2 étapes**
- ❖ 1ère étape, le nettoyage :
 - Nettoyer à l'aide d'un détergent usuel, puis rincer pour évacuer le produit détergent et évacuer la salissure.
 - Réaliser le nettoyage en commençant par les zones les plus propres et en finissant par les zones plus sales.
 - Insister sur les points de contact (zones fréquemment touchées...).
- ❖ 2ème étape, la désinfection :
 - Utiliser un désinfectant virucide et **conforme à la norme EN 14476**. Les lingettes désinfectantes et **conformes à cette même norme** peuvent être utilisées.
 - Désinfecter les points de contact manuel en suivant les instructions du fabricant (concentration, méthode d'application et temps de contact, etc.).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- ❖ Le nettoyage peut aussi être combiné en utilisant un produit détergent-désinfectant conforme à la norme EN 14476 qui permet d'associer en une seule opération nettoyage et désinfection.
- ❖ En l'absence de désinfectant virucide conforme à la norme EN 14476, une solution désinfectante à base d'eau de Javel diluée à 0,5% de chlore actif (par exemple 1 litre de Javel à 2,6% + 4 litres d'eau froide) pourra être utilisée. Il est nécessaire de vérifier au préalable la compatibilité de l'eau de Javel avec la nature de la surface.
 - Suivre les recommandations du fabricant pour l'application de la solution à base d'eau de Javel
 - L'attention sera portée à ne pas mélanger de l'eau de Javel avec des produits autres que de l'eau, ce qui provoquerait des vapeurs irritantes et toxiques pour les yeux, la peau et les muqueuses respiratoires.
 - Rincer systématiquement après application de la solution à base d'eau de Javel.
- ❖ Si le nettoyage-désinfection des surfaces se fait avec deux produits différents (détergent puis désinfectant), il faut respecter les étapes suivantes :
 - Nettoyage avec un bandeau de lavage imprégné d'un produit détergent ;
 - Rinçage à l'eau avec un autre bandeau de lavage ;
 - Séchage des surfaces ;
 - Puis désinfection avec un troisième bandeau de lavage imprégné.
- ❖ Les désinfectants TP4 (suivant la réglementation en vigueur relative aux produits biocides) sont des désinfectants de surface pouvant être utilisés sur celles en contact avec des denrées alimentaires.
- ❖ Une bande ou une lingette déjà utilisée ne doit jamais être replongée dans un produit propre.
- ❖ Des lingettes/bandeaux réutilisables ne peuvent être réemployés qu'après lavage à 60°C.
- ❖ Les lingettes et bandeaux à usage unique doivent être éliminés dans un sac en plastique étanche, via la filière des ordures ménagères.
- ❖ Éviter l'utilisation de vaporisateur ou pulvérisateur afin de limiter l'inhalation d'aérosol de produit désinfectant (irritant les voies respiratoires).
- ❖ Ne pas utiliser d'aspirateur.
- ❖ Ne pas réaliser ces opérations de nettoyage-désinfection en présence des élèves. Un temps d'attente conforme aux prescriptions des produits utilisés doit être respecté avant accès des élèves.
- ❖ Les produits sont tenus hors de portée des élèves.
- ❖ Fréquence :
 - Réaliser le nettoyage et la désinfection des sols au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DÉSINFECTION

- **Nettoyer et désinfecter** plusieurs fois par jour, dans les espaces utilisés, les surfaces et objets fréquemment touchés (dans la journée, si les surfaces ne sont pas visiblement souillées, une désinfection directe sans nettoyage préalable est suffisante) :
 - Sanitaires : toilettes, lavabos, robinets, chasses d'eau, loquets, interrupteurs,...
 - Points de contact : poignées de porte et de fenêtre, interrupteurs, boutons d'ascenseur, rampes d'escalier,...

Les matériels pédagogiques et les objets manipulés par les élèves ou les personnels pourront être désinfectés après utilisation par le biais de lingettes désinfectantes conformes à la norme précitée.

- En complément du traitement quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans une salle, notamment pour les enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.
- ❖ **Actions complémentaires :**
 - Equiper les poubelles de sacs à ordures ménagères, les vider et les laver tous les jours.
 - Éliminer les équipements de nettoyage à usage unique dans un sac poubelle fermé hermétiquement.
 - Veiller à l'approvisionnement permanent des toilettes en savon liquide et en papier.
 - Aérer régulièrement les locaux (lors de la récréation, après le déjeuner, lors d'un changement de salle de classe, après le nettoyage, ...).
 - ❖ **Prévention des risques pour le personnel :**
 - Utiliser les produits de nettoyage dans le respect des modes opératoires indiqués par les fabricants. En complément des mesures sanitaires, les mesures de sécurité mentionnées dans les fiches de données de sécurité doivent être appliquées.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »**

FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).
- ❖ Changer le linge dès que nécessaire. Les bavoirs ou serviettes sont individuels et lavés dès qu'ils sont souillés.
- ❖ Laver périodiquement les couvertures individuelles utilisées dans les dortoirs

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Si un matériel doit être transféré d'un élève à un autre élève, procéder à un nettoyage de désinfection (à l'aide d'une lingette désinfectante par exemple).



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE NETTOYAGE ET DESINFECTION

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à définir un plan de nettoyage des locaux quotidien.
- ❖ Salle de classe :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des sols, portes, tables, chaises, mobilier, etc. avant l'arrivée des élèves (pour les locaux occupés dans les 5 derniers jours).
- ❖ S'assurer que la fréquence de nettoyage approfondi est augmentée dans les espaces utilisés pour tous les points de contact, les zones fréquemment touchées et les matériels à usage multiple.
- ❖ Veiller à la réalisation d'un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves lorsque des groupes différents se succèdent.
- ❖ Espace de restauration (si accessible) :
 - S'assurer du nettoyage approfondi des tables et chaises avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisation.
- ❖ Veiller au respect des consignes de sécurité liées à l'utilisation des produits de nettoyage.
- ❖ Veiller à la désinfection d'un matériel, jouet, qui devrait être transféré à un autre élève

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 3. SANITAIRES



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ECOLES « MATERNELLES / ELEMENTAIRES »

FICHE SANITAIRES

Mesures à appliquer

Dispositions communes

SANITAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les sanitaires afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les toilettes (départ et retour dans la classe).
- ❖ S'assurer que les urinoirs utilisés sont distants d'au moins 1 m ou neutraliser un urinoir sur deux.
- ❖ Aérer fréquemment les sanitaires et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Demander aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.
- ❖ Superviser le lavage des mains après le passage aux toilettes en fonction du personnel présent.
- ❖ S'assurer que les sanitaires permettent en permanence aux élèves et au personnel de se laver les mains (*eau, savon liquide, privilégier les essuie-mains papier à usage unique ou le séchage à l'air libre - Proscrire l'usage des sèche-mains à air pulsé et les essuie-mains en tissu*).
- ❖ S'assurer régulièrement au cours de la journée de l'approvisionnement des consommables des toilettes (*savon liquide, papier toilettes, essuie-mains à usage unique, ...*).
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien et de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées (voir fiche nettoyage et désinfection).
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

VESTIAIRES

- ❖ Limiter le nombre de personnes présentes dans les vestiaires : si possible échelonner les arrivées / départs, pour respecter la distanciation physique.
- ❖ Neutraliser des sièges ou des places de banc pour conserver la distance supérieure au mètre par tous moyens.
- ❖ Étaler des plages horaires d'arrivée et départ.
- ❖ Mettre en place une surveillance à l'entrée pour filtrer le nombre de personnes.
- ❖ Demander aux élèves de venir en tenue de sport selon l'activité journalière prévue.
- ❖ Ouvrir périodiquement quand cela est possible les fenêtres et 10 mn au moins avant et après les périodes d'entrée et sortie.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCOLE SANITAIRE ECOLES « MATERNELLES / ELEMENTAIRES »

FICHE SANITAIRES

SALLES DE DOUCHE

- ❖ Neutraliser les douches ou limiter le nombre de personnes présentes dans les douches afin de respecter la distanciation physique.
- ❖ En cas de douche collective, veiller au respect de la distanciation physique par tous moyens.
- ❖ Gérer les flux d'élèves vers les douches.
- ❖ Aérer fréquemment les douches et/ou vérifier le bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ S'assurer du plan de nettoyage et de désinfection des douches (une attention particulière est portée aux pommeaux de douche).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE SANITAIRES

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ S'assurer de la gestion des flux dans les sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la limitation du nombre de personnes des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer de la bonne aération des sanitaires, vestiaires et/ou douches et/ou du bon fonctionnement de la ventilation
- ❖ S'assurer de la mise en place de consignes pour l'utilisation des locaux sanitaires, vestiaires et/ou douches.
- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi quotidien des locaux.
- ❖ S'assurer de la désinfection régulière des surfaces fréquemment touchées.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 4. ACCUEIL DES ELEVES



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Placer un ou plusieurs accueillants aux entrées de l'établissement pour filtrer les arrivées et le flux de personnes.
- ❖ Port du masque pour l'accueillant et solution hydroalcoolique à sa disposition
- ❖ Identifier les flux d'entrée et de sortie en les dissociant dans le cas où la configuration des locaux le permet. Si la configuration de l'école ne le permet pas, il doit être défini un sens prioritaire de passage pour assurer la distanciation physique. Il pourra évoluer au cours de la journée.
- ❖ Maintenir la distanciation physique dans la file d'entrée par tous moyens possibles (panneaux, marquage au sol, rubalise, barrière,...) en collaboration étroite entre l'école et la collectivité, afin, notamment, de s'assurer la sécurité vis-à-vis de la circulation des véhicules.
- ❖ Privilégier l'entrée par plusieurs accès pour diviser le volume du flux.
Dans le cas de figure où cette division n'est pas possible, les mesures relevées ci-dessus s'appliquent avec une vigilance accrue sur le respect de la distanciation physique des arrivants.
- ❖ Assurer une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Maintenir les portes d'entrée (porte, portail et/ou tourniquet) ouvertes pendant l'accueil (pour autant que les enjeux de sécurité le permettent) pour limiter les points de contact.
- ❖ Privilégier une arrivée échelonnée, par zone du ou des bâtiments (étage, aile...), en lien étroit avec les collectivités territoriales, afin de tenir compte des possibilités des transports scolaires.
- ❖ Communiquer avec les élèves et leurs familles sur le respect des horaires d'arrivée, pour éviter un engorgement à l'entrée.
- ❖ Proscrire l'accès aux bâtiments à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants,...). Privilégier l'accompagnement par petits groupes d'élèves jusqu'à la classe par un personnel enseignant ou non enseignant de l'école.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). Le lavage des mains peut se matérialiser par des activités (chanson, création graphique, vidéo explicative). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.
- ❖ Assurer un accès direct en classe (après lavage des mains) sans pause en récréation ou autre zone d'attente collective.
- ❖ Informer régulièrement les familles de la situation de l'établissement par les moyens habituels (affichage, courriels, site internet,...): nombre d'enfants accueillis, conditions d'encadrement, situation sanitaire, etc.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ACCUEIL DES ÉLÈVES

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Veiller à la cohérence du planning des accueillants et accompagnants pour l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier la disponibilité du savon et essuie main jetable dans les sanitaires ou à défaut de gel hydro-alcoolique avant l'arrivée des élèves.
- ❖ Vérifier que la signalétique Entrée/Sortie et sens de circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes et portails sont ouverts lors de l'arrivée et qu'ils le restent pendant toute la durée de l'accueil si les conditions de sécurité le permettent.
- ❖ Veiller à la cohérence des emplois du temps pour permettre une arrivée échelonnée des élèves le cas échéant

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 5. SALLE DE CLASSE



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ La salle de classe est aménagée de manière à respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, ce qui implique de :
 - Disposer le mobilier de manière à respecter la distanciation physique ;
 - Définir les modalités d'occupation de la salle de classe en fonction du nombre d'élèves ;
 - Respecter une distance d'au moins un mètre entre les tables et entre les tables et le bureau du ou des professeurs (soit environ 4m² par élève, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la classe, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) ;
 - Éviter au maximum les installations de tables en face à face (malgré une distance supérieure à un mètre) ;
 - Neutraliser le mobilier et le matériel non nécessaires (le mobilier neutralisé peut être matérialisé par une signalétique ou balisage) ;
 - Eloigner les tables des portes de façon à respecter la distanciation physique lors de l'entrée en classe ;
 - Limiter les déplacements dans la classe.
- ❖ Veiller à limiter les croisements dans la classe, par exemple par la mise en place d'un sens de circulation à l'intérieur de la classe qui peut être matérialisé au sol.
- ❖ Port du masque dans toutes les situations où les règles de distanciation risquent de ne pas être respectées (personnels intervenant auprès des plus jeunes élèves ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers et pendant la circulation au sein de la classe). Il est recommandé dans toutes les autres situations.
- ❖ Assurer l'aération des salles de classes avant l'arrivée des élèves par une ouverture des fenêtres pendant 15 minutes (pour les bâtiments avec une ventilation naturelle), durant les récréations, pendant la pause repas et en fin de journée.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

Aménagement des salles de sieste :

- ❖ Adapter les salles dédiées aux temps de sieste pour assurer la distanciation physique et respecter les consignes sanitaires.
- ❖ Port du masque pour les enseignants et personnels non-enseignants en permanence



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE SALLES DE CLASSE

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Points de contrôle

Dispositions communes

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).
- ❖ Vérifier le bon aménagement de la classe dans le respect de la distanciation physique.
- ❖ Vérifier la neutralisation des armoires et bibliothèques collectives.
- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Guider le groupe dans le respect de la distanciation physique et du sens de circulation

Pendant la classe :

- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique.
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objets personnels.
- ❖ Veiller à ce que les matériels pédagogiques aient été préalablement désinfectés ou isolés à l'air libre plusieurs jours.

A la fin de la classe :

- ❖ Ouvrir les portes.
- ❖ Veiller à ce que les couloirs soient libres vers la sortie.
- ❖ Guider le groupe dans le respect des distanciations physiques.
- ❖ Ouvrir les fenêtres pour ventiler (pour les classes ventilées naturellement).

Dispositions spécifiques « Maternelle »

Avant l'entrée en classe :

- ❖ Vérifier le bon aménagement de la salle de sieste dans le respect de la distanciation physique.

Point 6. GESTION DES CIRCULATIONS



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Définir un sens de circulation dans le respect des règles d'incendie et d'évacuation :
 - Privilégier le sens unique de circulation.
 - A défaut, définir un sens de circulation prioritaire.
 - Limiter les croisements en définissant des zones d'attente adaptées au respect de la distanciation physique.
 - Prévoir une signalétique facile à comprendre et visible (panneaux, fléchages, couleurs rouge/vert,...).
- ❖ Les portes pouvant l'être sont maintenues en position ouverte pour éviter les points de contact. Ce principe ne doit pas faire obstacle aux règles d'évacuation incendie (par exemple les portes coupe-feu non asservies doivent être maintenues fermées).
- ❖ Les portes des classes sont maintenues ouvertes jusqu'à l'arrivée de l'ensemble des élèves.
- ❖ Privilégier l'entrée en classe par plusieurs accès pour réduire les flux en fonction de la configuration des locaux.
- ❖ Faire respecter le principe de distanciation physique dans les espaces de circulation notamment aux abords des salles de classe et des sanitaires.
- ❖ Port du masque par les adultes.
- ❖ Décaler les horaires de pause pour limiter le nombre d'élèves dans les couloirs et donc le croisement.
- ❖ Lister les intervenants extérieurs devant circuler dans l'école et leur fournir les consignes spécifiques.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »
FICHE THÉMATIQUE GESTION DES CIRCULATIONS

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Points de contrôle

Dispositions communes

- ❖ Vérifier que la signalétique liée à la circulation est en place.
- ❖ Vérifier que les portes sont ouvertes dans la mesure du possible.
- ❖ Veiller au respect des consignes de circulation et règles de distanciation dans les couloirs.
- ❖ Veiller à la cohérence du planning des pauses par classe.
- ❖ Veiller au port du masque par les adultes
- ❖ S'assurer de la transmission des consignes aux intervenants extérieurs.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 7. DEMI-PENSION



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE DEMI-PENSION

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ En cas de restauration à la cantine ou au réfectoire, concevoir l'organisation des temps de restauration et d'accès de manière à limiter au maximum les files d'attente et les croisements de groupes d'élèves dans les couloirs. Le respect des mesures physiques de distanciation s'applique dans tous les contextes et tous les espaces : les temps de passage, la circulation, la distribution des repas. La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) est adaptée pour limiter les contacts.
- ❖ En cas d'impossibilité de restauration dans les lieux habituels dans le respect des prescriptions précédentes, la restauration pourra se faire en salle de classe sous la surveillance d'un adulte et sous forme de plateaux ou de paniers repas, dans le respect des règles d'hygiène et du respect de la chaîne du froid.
- ❖ Organiser le lavage des mains avant et après chaque repas.
- ❖ En cas d'assistance aux élèves pour la prise des repas, veiller à ce que les personnels portent un masque et se lavent les mains entre chaque contact.
- ❖ Nettoyer les tables, les chaises après les repas selon la méthode définie dans la fiche thématique « nettoyage/désinfection ».
- ❖ Prévoir les modalités de distribution d'eau de manière à limiter les contacts.
- ❖ Adapter la distribution des repas et des couverts pour limiter les contacts.
- ❖ Proscrire l'utilisation de micro-ondes collectifs.
- ❖ Aérer le local de prise des repas avant et après en ouvrant les fenêtres par exemple ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Déposer les déchets dans des poubelles équipées de sacs. Vider les poubelles quotidiennement.
- ❖ Rappeler oralement les gestes barrière aux élèves au début de chaque repas notamment le fait de ne pas partager de la nourriture, de l'eau, des couverts...



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**PROTOCOLE SANITAIRE
ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »**

FICHE THÉMATIQUE DEMI-PENSION

Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la réouverture :

- ❖ Organiser la demi-pension de manière à respecter les gestes barrière et le principe de distanciation physique

Pendant le repas:

- ❖ Veiller au respect du lavage des mains avant et après repas

Après le repas :

- ❖ S'assurer du nettoyage approfondi du matériel et des équipements communs (tables, chaises...) avant l'arrivée des élèves puis entre chaque utilisateur
- ❖ S'assurer de l'évacuation de poubelles aussi souvent que nécessaire et au moins quotidiennement.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 8. RECREATION



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE RECREATION

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Éviter les croisements de classes et d'élèves :
 - Echelonner les temps de récréation.
 - Éviter les regroupements de niveaux différents.
 - Adapter et réduire les temps de récréation en fonction de l'effectif présent.
 - Organiser les plannings de récréation et définir les modalités de signalement de début et de fin de récréation.
 - Faire sortir et rentrer les élèves en respectant la distanciation physique entre chacun des élèves (une matérialisation pourra être envisagée).
 - Organiser les départs et retours en classe par groupes adaptés pour permettre une meilleure maîtrise de la distanciation physique.
- ❖ Adapter la surveillance à l'effectif présent en récréation.
- ❖ Port du masque pour les adultes.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique dans les jeux extérieurs.
- ❖ Proscrire les jeux de contact et de ballon et tout ce qui implique des échanges d'objets, ainsi que les structures de jeux dont les surfaces de contact ne peuvent pas être désinfectées.
- ❖ Neutraliser l'utilisation des jeux et installations d'extérieurs avec points de contact (par balisage physique, rubalise, ...) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Proscrire la mise à disposition et l'utilisation de jouets collectifs ou assurer une désinfection après chaque manipulation.
- ❖ Proposer des jeux et activités qui permettent le respect des gestes barrière et la distanciation physique (privilégier des activités non dirigées limitant l'interaction entre les élèves).
- ❖ En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la distanciation physique, organiser les récréations en intérieur en favorisant un autre espace que celui de la classe (ex : salle de motricité,...).
Dans ce cas, ventiler l'espace dédié préalablement et après la récréation.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE RECREATION

- ❖ Organiser le lavage des mains (eau et savon avec séchage soigneux de préférence avec une serviette en papier jetable sinon à l'air libre). L'utilisation d'une solution hydroalcoolique, sous le contrôle étroit d'un adulte, peut être envisagée.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE RECRÉATION

Points de contrôle

Dispositions communes

Avant la récréation :

- ❖ Vérifier la cohérence du planning des récréations.
- ❖ S'assurer de l'absence de groupe dans la cour et les couloirs avant de sortir de la classe.
- ❖ Vérifier la neutralisation des installations et jeux d'extérieur ou que la désinfection est effective.

Pendant la récréation :

- ❖ Port du masque pour les personnels enseignant et non enseignant.
- ❖ Veiller au respect des gestes barrière et de la distanciation physique
- ❖ Veiller à l'absence d'échange d'objet personnel.

A la fin de la récréation :

- ❖ Veiller à ce que les groupes entrants et sortants ne se croisent pas (respect du planning).
- ❖ Assurer une coordination pour ne faire rentrer en classe que les élèves dont les mains sont lavées.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 9. ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES

Mesures à appliquer

Dispositions communes

En cas de recours à des installations extérieures à l'école dont le fonctionnement est autorisé, elles devront répondre aux prescriptions du présent protocole.

ACTIVITES SPORTIVES :

- ❖ Limiter la pratique aux seules activités physiques de basse intensité si la distanciation physique propre aux activités sportives n'est pas possible. La distanciation doit être de 5 mètres pour la marche rapide et de 10 mètres pour la course.
- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel et les élèves.
- ❖ Proscrire les jeux de ballon et les jeux de contact.
- ❖ Proscrire l'utilisation de matériel sportif pouvant être manipulé par tous (ou réserver uniquement les manipulations à l'adulte) ou assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Privilégier des parcours sportifs individuels permettant de conserver la distanciation physique.

ACTIVITES CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Privilégier l'utilisation de matériel individuel jetable (pot de peinture....) ou à défaut assurer une désinfection régulière adaptée.
- ❖ Utiliser uniquement du matériel individuel et personnel, éviter le prêt de matériel collectif ou prévoir des modalités de désinfection adaptées
- ❖ Adapter le fonctionnement des bibliothèques collectives en régulant la manipulation des livres par les élèves ou en prévoyant des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier les lectures par l'enseignant pour limiter les manipulations des livres.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

- ❖ Privilégier les découvertes et la culture au travers des moyens audiovisuels (projection de visites virtuelles de musées, films, ...)
- ❖ Privilégier les jeux qui ne requièrent pas de toucher des surfaces communes et ne passent pas entre les mains. Par exemple : jeux de mime, devinettes, etc.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

HABILLEMENT/DÉHABILLEMENT :

- ❖ Demander aux parents de vêtir leurs enfants de telle manière qu'ils puissent être autonomes, que chacun puisse ranger tout objet transitionnel (peluches, doudous, etc.) individuellement.

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ❖ Rappeler aux parents de vêtir les enfants avec des tenues simples permettant la pratique sportive pour limiter les contacts entre le personnel enseignant et non enseignant et les élèves.

ACTIVITÉS CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Retirer l'ensemble des jeux pouvant être manipulés à plusieurs (poupées, dinettes, jeux de construction, ...).
- ❖ Attribuer par exemple, une couleur par enfant pour ses stylos, feutres, ciseaux, etc. ou prévoir des boîtes individuelles.

Dispositions spécifiques « École élémentaire »

ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ❖ Afin de s'affranchir de l'utilisation des vestiaires ou sanitaires, demander aux familles que les élèves portent leur tenue de sport dès le matin.

ACTIVITÉS CULTURELLES/ MANUELLES :

- ❖ Retirer l'ensemble des jeux susceptibles d'être manipulés à plusieurs.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ACTIVITÉS SPORTIVES ET CULTURELLES

Points de contrôle

Dispositions communes

- ACTIVITÉS SPORTIVES :

- ❖ Veiller au respect des règles de distanciation pendant la pratique sportive.
- ❖ Veiller à l'absence de points de contact entre les élèves et le matériel utilisé (manipulé par l'enseignant ou l'adulte) ou à la mise en place de modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Vérifier que l'accès aux ballons ou matériel n'est pas accessible aux élèves durant les cours.

- ACTIVITÉS CULTURELLES :

- ❖ Vérifier que le matériel et les outils pédagogiques collectifs ne sont pas directement accessibles par les élèves.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 10. ENSEIGNEMENTS SPECIFIQUES



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE

ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE ENSEIGNEMENTS SPÉCIFIQUES

Éducation musicale, Arts plastiques

Mesures à appliquer

Dispositions communes

- ❖ Avant la réouverture des écoles, une réflexion spécifique doit être menée afin d'organiser les enseignements spécifiques (salles d'arts plastiques, d'éducation musicale, etc.) pour que le maintien de la distanciation physique soit respectée.
- ❖ Dans la mesure du possible, limiter au strict nécessaire le recours au matériel pédagogique manipulé par plusieurs élèves et prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Privilégier des démonstrations par l'enseignant ou à l'aide de vidéos.
- ❖ Si du matériel pédagogique mutualisé doit être utilisé :
 - Organiser des activités individuelles pour éviter les échanges de matériel.
 - S'assurer que le matériel pédagogique est nettoyé et désinfecté après utilisation, si possible à l'aide d'une lingette désinfectante.
- ❖ En complément du protocole de nettoyage quotidien, lorsque des groupes d'élèves différents se succèdent dans les salles d'enseignements spécifiques, un nettoyage approfondi des tables, chaises, équipements et matériels en contact avec les élèves est réalisé entre chaque groupe, si possible à l'aide de lingettes désinfectantes.

Dispositions spécifiques « Maternelle »

- ❖ Sans objet

Dispositions spécifiques « Ecole élémentaire »

- ❖ Sans objet

Point 11. PERSONNELS



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS

Mesures à appliquer

Dispositions communes

CONSIGNES GÉNÉRALES POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT ET NON ENSEIGNANT) :

Pour mémoire, le port d'un masque « grand public » est obligatoire dans toutes les situations où les règles de de distanciation risquent de ne pas être respectées. C'est notamment le cas des personnels intervenant auprès des plus jeunes ou d'élèves à besoins éducatifs particuliers, pendant la circulation au sein de la classe ou de l'établissement, ou encore pendant la récréation. Il est recommandé dans toutes les autres situations.

- ❖ Appliquer les gestes barrière.
- ❖ Maintenir la distance d'au moins 1 mètre dans les salles, files et en croisement de flux piéton.
- ❖ Le port des gants doit être évité sauf pour le personnel médical et celui assurant le nettoyage.
- ❖ Prendre connaissance des consignes propres à l'école.
- ❖ Éviter le matériel (informatique, matériel de bureau, outillage,...) partagé par plusieurs personnes pendant le travail ou prévoir des modalités de désinfection adaptées.
- ❖ Préférer un matériel individuel pouvant être nettoyé par chaque agent (stylos compris).
- ❖ Limiter au strict nécessaire les déplacements à l'intérieur de l'établissement.
- ❖ Échelonner les horaires de présence dans les parties communes et des repas pour limiter le nombre de personnes présentes (salles de pause, salles des maîtres,...).
- ❖ Limiter l'accès aux espaces communs pour permettre à chacun de respecter les règles de distanciation physique.
- ❖ Le jour de la rentrée, organiser une réunion pour expliquer les différentes mesures de prévention à mettre en œuvre et ce qu'il conviendra de dire aux élèves. Dans la mesure du possible, mobiliser les personnels de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappeler très régulièrement les consignes.
- ❖ Mettre en place des protocoles de nettoyage individuel : poste de travail, clavier, souris, outils de travail avant rangement, etc.
- ❖ Identifier la pièce dédiée à l'accueil des cas suspects de Covid-19 et la munir de masques, et point de lavage des mains.

PERSONNEL ACCUEIL

- ❖ Privilégier une séparation physique entre le personnel d'accueil et les visiteurs.
- ❖ Lorsqu'il y a une loge d'accueil, respecter la distanciation physique à l'intérieur du local.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS

CUISINIER, AGENT DE RESTAURATION, CHEF DE CUISINE

- ❖ Rappeler les gestes barrière.
- ❖ Rappeler que toute personne symptomatique (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) ne doit pas se rendre sur son lieu de travail.
- ❖ Rappeler qu'une attention particulière doit être portée au nettoyage et à la désinfection de toutes les surfaces et tous les ustensiles en contact avec la nourriture.
- ❖ Limiter le nombre de personnes en cuisine (en adoptant les modalités de production). Cette adaptation doit également permettre de diminuer le temps que les agents passeront en plonge, local généralement très petit et humide, ne permettant pas la distanciation (prévoir le port du masque).
- ❖ Attribuer dans la mesure du possible des outils de travail individuels à chaque cuisinier (ustensiles, couteaux ...).
- ❖ Si le nettoyage des vêtements est externalisé, prévoir une poubelle pour vêtements de travail sales, sinon prévoir un contenant à usage unique par agent pour le transport de ses vêtements sales.
- ❖ Prévoir des vêtements de travail à usage unique si possible ou un changement à chaque prise de poste ou mettre à disposition une sur-blouse à usage unique ou adapter la fréquence de nettoyage et de changement de vêtements du personnel.
- ❖ Prévoir une zone de stockage des sacs hermétiques de vêtements sales et de retour des vêtements propres.

AGENT TECHNIQUE DE MAINTENANCE

- ❖ Préconiser un outillage individuel.
- ❖ Éviter le partage des outils et privilégier l'affectation individuelle des caisses à outils. Dans le cas où ce n'est pas possible, les nettoyer avant et après chaque utilisation à l'aide de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Éloigner les autres personnes à plus d'un mètre.
- ❖ Nettoyer le poste de travail par le technicien en début et fin de service au moyen de produits désinfectants adaptés.
- ❖ Mettre à disposition des solutions hydroalcooliques ou un point d'eau avec savon, lingettes/produits désinfectants adaptés afin d'assurer un lavage de mains régulier.
- ❖ Rappeler les règles de lavage des mains, et ceci même si des gants sont portés.
- ❖ Réévaluer les risques, en prenant en compte le contexte actuel, pour chaque intervention de maintenance présentant des risques particuliers de contamination.

PERSONNEL EXTERIEUR A L'ÉTABLISSEMENT

- ❖ Mettre à proximité de l'accueil du gel hydroalcoolique afin que le personnel extérieur puisse se désinfecter les mains après l'ouverture/fermeture des portes ou manipulation d'objet.
- ❖ Rappeler les consignes générales (affiche ou remise d'une fiche consignes).
- ❖ Les professionnels médico-sociaux ou libéraux intervenant sous convention auprès des élèves doivent impérativement être équipée par leur employeur ou leur cabinet, de masques pour eux et pour les élèves auprès desquels ils interviennent, de gel hydro-alcoolique pour se



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE PERSONNELS

laver les mains et celles de l'élève avant et après intervention et de lingettes désinfectantes pour nettoyer les surfaces partagées, systématiquement en fin de séance.

LIVRAISON (PERSONNEL EXTERIEUR)

- ❖ Réaliser la remise et la signature des documents de transport sans contact entre les personnes.
- ❖ Pour les livraisons dans l'établissement, s'assurer que les chauffeurs, après communication avec le destinataire ou son représentant, laissent les colis devant l'accueil de l'établissement en mettant en œuvre des méthodes alternatives qui confirment la bonne livraison sans nécessairement recueillir la signature du destinataire.
- ❖ Adapter le protocole de sécurité en ajoutant le risque COVID-19.

LOCAUX POUR LE PERSONNEL

SALLE DE RÉUNION / SALLES DES MAÎTRES

- ❖ Utiliser des sièges distants d'au moins 1 mètre (soit environ 4m² par agent, à l'exception de ceux placés, dans la configuration de la salle, contre un mur, une fenêtre, une bibliothèque, etc.) et éviter de s'asseoir face à face
- ❖ Nettoyer et désinfecter avant/après une réunion, ne pas laisser d'objet, ou les désinfecter avant usage (feutres, télécommande).
- ❖ Aérer régulièrement ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ Si possible, bloquer les portes en position ouverte (pour renouveler l'air et éviter les contacts multiples de la poignée) si cela n'affecte pas les dispositions de la maîtrise du risque incendie.
- ❖ Mettre à disposition du gel hydroalcoolique sur la table, notamment s'il y a échange de documents papiers.

BUREAUX

- ❖ Aérer les espaces de travail plusieurs fois par jour ou veiller au bon fonctionnement de la ventilation.
- ❖ En bureaux partagés, ne pas se placer en face à face et respecter la distanciation physique.
- ❖ Veiller à la désinfection régulière du matériel collectif (imprimantes, photocopieurs ...).

ACCUEIL DE PARENTS

- ❖ Privilégier la communication à distance.
- ❖ Privilégier l'accueil des familles en extérieur ou espace ouvert en faisant respecter la distance de protection (plus d'un mètre entre les personnes).

Point 12. CAS COVID-19



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE CAS COVID

PROCÉDURE DE GESTION D'UN CAS COVID

1- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes chez un élève :

Les symptômes évocateurs sont :

Toux, éternuement, essoufflement, mal de gorge, fatigue, troubles digestifs, sensation de fièvre, etc.

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- ❖ Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui de du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE CAS COVID

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'élève dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade selon le plan de communication défini par l'école.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

2- En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte :

Conduite à tenir :

- ❖ Isolement immédiat de l'adulte avec un masque si le retour à domicile n'est pas immédiatement possible. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- ❖ Rappel de la procédure à suivre : éviter les contacts et consulter son médecin traitant qui décidera de la réalisation d'un test de dépistage dans un centre prévu à cet effet.
- ❖ Nettoyage approfondi de la pièce où a été isolée la personne après un temps de latence de quelques heures.
- ❖ Poursuite stricte des gestes barrière.

En cas de test positif :

- ❖ Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- ❖ La personne est accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte. La médecine de prévention peut être sollicitée.



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PROTOCOLE SANITAIRE ÉCOLES « MATERNELLES / ÉLÉMENTAIRES »

FICHE THÉMATIQUE CAS COVID

- ❖ Les modalités d'identification et de dépistage des cas contacts et les modalités d'éviction seront définies par les autorités sanitaires en lien avec les autorités académiques. Des décisions de quatorzaines, de fermeture de classe, de niveau ou d'école pourront être prises par ces dernières.
- ❖ Information des personnels et des parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'adulte malade selon le plan de communication défini par l'établissement.
- ❖ Nettoyage minutieux et désinfection des locaux occupés et objets potentiellement touchés par l'adulte dans les 48h qui précèdent son isolement.
- ❖ Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale apportent leur appui.



NOS AGENCES

AM Consultants Ouest
20 rue de champagne
44 700 Orvault
06.63.64.28.24.

AM Consultants Nord
149 Bis rue de Roubaix
59 420 Mouvaux
06.84.44.81.71.

contact@am-consultant.fr
www.am-consultant.fr



Personnalisation
Reconnaissance
Evaluation ERRD
Adaptation
EPRDARSPP
Solution
Partenariat
Pertinence
Financement
Aidant
Social
Projet
Formation
Orientation
Audit
Conseil
Départemental
Conformité
Qualité
Sens
Sensibilisation
Développement
Stratégie
Fonctionnement